

Programme Opérationnel Plurirégional Massif-central 2007 - 2013

RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION 2008

N° CCI : 2007-FR 16 2 PO 025

Sommaire

1	IDENTIFICATION	3
2	VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	4
2.1	Réalisation et analyse des progrès accomplis	4
2.1.1	Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	4
2.1.2	Information financière	9
2.1.3	Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie	10
2.1.4	Participation allouée par groupes cibles.....	12
2.1.5	Participation remboursée ou réutilisée	12
2.1.6	Analyse qualitative.....	12
2.1.6.1	<i>Analyse des indicateurs d'impact</i>	12
2.1.6.2	<i>Analyse des indicateurs financiers et de gestion</i>	13
2.1.6.3	<i>Analyse de l'utilisation du FEDER</i>	14
2.1.6.4	<i>Analyse de l'interrégionalité</i>	18
2.1.6.5	<i>Analyse de la contribution au processus de Lisbonne → Earmarking</i>	19
2.1.6.6	<i>Analyse de l'impact du projet sur l'égalité hommes/femmes</i>	20
2.2	Informations sur la conformité avec le droit communautaire	21
2.3	Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	21
2.4	Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel	21
2.5	Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) no 1083/2006	21
2.6	Complémentarité avec d'autres instruments	22
2.7	Modalités de suivi	22
2.8	Réserve nationale de performance	23
3	MISE EN OEUVRE PAR PRIORITÉS	24
3.1	Priorité 1 Axe 1 – accueil de nouvelles populations	24
3.1.1	Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	24
3.1.1.1	<i>Information sur l'avancement physique et financier de la priorité</i>	24
3.1.1.2	<i>Analyse qualitative</i>	26
3.1.2	Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	28
3.2	Priorité 2 Axe 2 – Création de richesses	28
3.2.1	Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	28
3.2.1.1	<i>Information sur l'avancement physique et financier de la priorité</i>	28
3.2.1.2	<i>Analyse qualitative</i>	30
3.2.2	Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	32
3.3	Priorité 3 – axe 3 – attractivité et accessibilité du territoire	33
3.3.1	Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	33
3.3.1.1	<i>Information sur l'avancement physique et financier de la priorité</i>	33
3.3.1.2	<i>Analyse qualitative</i>	34
3.3.2	Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	37
4	PROGRAMMES FSE : CONFORMITE ET CONCENTRATION	38
5	PROGRAMMES FEDER/FONDS DE COHESION : GRANDS PROJETS	38
6	ASSISTANCE TECHNIQUE	38
7	INFORMATION ET PUBLICITÉ	38

1 IDENTIFICATION

Programme Opérationnel	Objectif concerné : Compétitivité régionale et emploi Zone éligible concernée : Massif-central Période de programmation : 2007-2013 Référence du programme 2007 FR 16-2-PO-025 Intitulé du programme : Programme Opérationnel Plurirégional
Rapport d'exécution	Année faisant l'objet du rapport : 2008 Date d'approbation du rapport annuel : comité de suivi du 02.07.2009

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

2.1 *Réalisation et analyse des progrès accomplis*

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

La liste des dossiers programmés en 2007 et 2008 au titre du POP et de la CIMAC figure sur le site de la Diact Massif central, www.massif-central-diact.gouv.fr, rubrique « téléchargements », « documents d'information ». Elle comporte tous les dossiers ayant obtenu une aide sur ces 2 années.

INDICATEUR « EMPLOI »

Objectif à atteindre pour l'année t = données prévisionnelles de création d'emploi par les projets programmés l'année t.

Source : questionnaire DIACT-MC renseigné par les porteurs de projet au début de leur action – 38 dossiers ont été programmés en 2008 dans le cadre du POP. Cette donnée provient de 29 dossiers pour lesquels l'indicateur « Emplois directs additionnels créés bruts (ETP) en attendu et réalisé » à été renseigné (76% des dossiers).

Indicateur = réalisé

Tableau 1

	Objectif à atteindre	Indicateur
2007	0	0
2008	16,96	0

TOTAL des 18 dossiers pour lesquels les 6 indicateurs emploi ont été renseignés (emplois avant/après + répartition par sexe)

Tableau 2

Nombre d'emplois avant le lancement du projet (ETP)	Global	1365,25
	Hommes	727,25
	Femmes	638,00
Emplois directs additionnels créés bruts (ETP)	Global	5,3
	Hommes	2,5
	Femmes	2,8

Figure 1

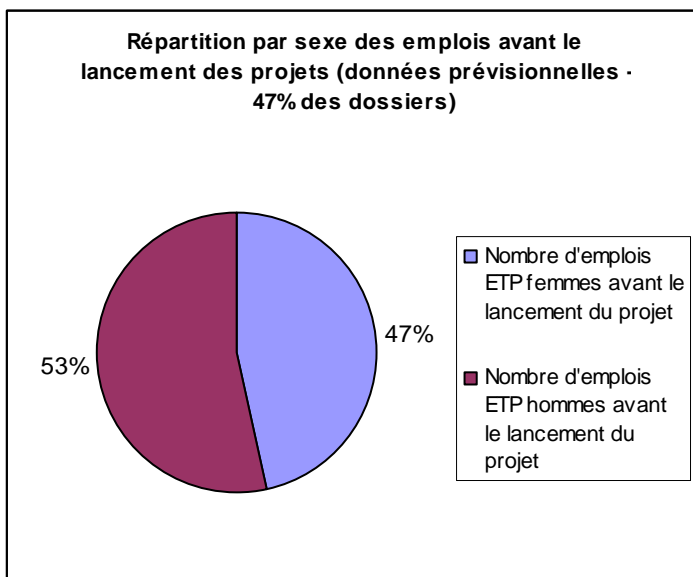
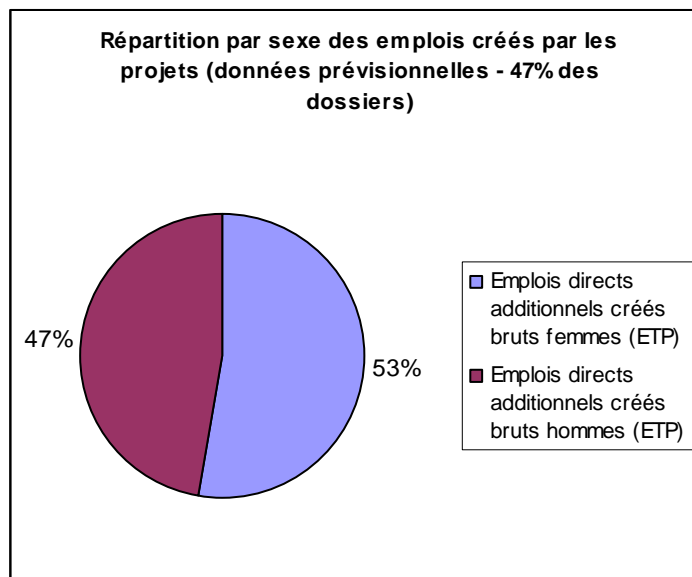


Figure 2



Seulement 47% des porteurs de projet des dossiers programmés en 2008 ont renseigné la globalité des indicateurs emploi :

- Nombre d'emplois avant le projet, global et par sexe (3 indicateurs)
- Nombre d'emplois additionnels créés par le projet, global et par sexe (3 indicateurs)

A partir des chiffres fournis par ces projets, nous pouvons constater que le taux de création d'emploi est assez faible. Cependant, la création d'emploi n'est pas la vocation première du programme. En effet, celui-ci vise, via les projets qu'il finance, la dynamisation et l'accessibilité du territoire, afin de favoriser la croissance et l'emploi dans le territoire. L'impact du programme sur la création d'emploi est donc indirect.

En ce qui concerne la répartition des emplois par sexe, on peut voir que la tendance s'inverse. Avant le lancement du programme, les structures porteuses de projet employaient une majorité d'hommes (53%), alors qu'elles prévoient d'embaucher une majorité de femmes (53%) grâce aux projets.

INDICATEURS D'IMPACT

Le RAE 2007 présentait à cet endroit une grille d'indicateurs correspondant aux indicateurs de réalisation et de résultats des 3 axes du programme. Etant donné que nous présentons également ces indicateurs dans la partie 3 – Mise en œuvre par priorités, il nous semble plus intéressant de présenter ici les indicateurs d'impact pour avoir un aperçu des progrès accomplis globalement dans le cadre du programme. Nous ajoutons également les indicateurs financiers et de gestion qui donne un aperçu de l'avancement physique du programme.

Les indicateurs d'impact, ainsi que ceux de résultats et réalisations présentés dans le point « 3. Mise en œuvre par priorités » sont les indicateurs de programme présentés dans le POP. Ils sont renseignés chaque année dans le cadre du suivi des programmes. Les autres indicateurs (financiers, de gestion, d'emploi, etc.) sont mesurés dans le cadre de la réalisation du RAE.

Tableau 3

Code	Intitulé initial	Intitulé réel si changement		2007	2008	Satisfaction en 2008
Axe 1 – Accueil de nouvelles populations						
IMP 1.1.1	Nombre d'entreprises reprises par an		Réalisations	61	53	Très satisfaisant
			Objectif à 2013	40	40	
			Situation de référence	38 (2006)	38 (2006)	
IMP 1.2.1	Rapport population employée dans les services aux particuliers sur population totale.		Réalisations	ND ¹	ND	
			Objectif à 2013	1,20%	1,20%	
			Situation de référence	0,96% (2003)	0,96% (2003)	
IMP 1.2.2	Pourcentage d'établissements « services aux entreprises » par rapport à l'ensemble des établissements		Réalisations	ND	ND	
			Objectif à 2013	12%	12%	
			Situation de référence	11,2% (2003)	11,2% (2003)	
Axe 2 – Création de richesses						
IMP 2.1.1	Evolution de l'emploi des entreprises des filières concernées (H/F)		Réalisations	ND	ND	
			Objectif à 2013	Maintien de l'emploi	Maintien de l'emploi	
			Situation de référence	Données en cours d'élaboration	Données en cours d'élaboration	
IMP 2.2.1	Nombre de m ³ de bois d'œuvre rond sortis par an ²		Réalisations	3.403.291	ND	
			Objectif à 2013	3.600.000	3.600.000	
			Situation de référence	2.790.000 (2004)	2.790.000 (2004)	
IMP 2.2.2	Volume bois Douglas en m ³ bois sciage (par an)		Réalisations	734.385	ND	
			Objectif à 2013	700.000	700.000	
			Situation de référence	449.000 (2004)	449.000 (2004)	
IMP 2.3.1	Effectif salarié annuel dans les industries agroalimentaires ³		Réalisations	23567	23942	Très satisfaisant
			Objectif à 2013	Maintien voire légère augmentation	Maintien voire légère augmentation	
			Situation de référence	13500 (2005)	13500 (2005)	
IMP 2.3.2	Investissements productifs annuels		Réalisations	203,6 M€	211,9 M€	Très satisfaisant
			Objectif à 2013	Augmentation	Augmentation	
			Situation de référence	109 M€ (2005)	109 M€ (2005)	

¹ Non disponible

² La valeur de référence n'inclut pas les données du Morvan, du Gard, de l'Aude, de l'Hérault et du Tarn. Or la donnée que nous avons pour 2006 concerne tous les départements du Massif-Central.

³ La valeur de référence concerne les régions Auvergne et Limousin uniquement. Or la donnée que nous avons pour 2006 concerne tous les départements du Massif-Central.

IMP 2.4.1	Clientèle française en séjour personnel dans le Massif-Central (par an)	Nombre de séjours d'au moins une nuit réalisés par la clientèle française dans le Massif-Central	Réalisations	16,6 M	ND	
			Objectif à 2013	13.7 M	13.7 M	
			Situation de référence	13,1 M (2004)	13,1 M (2004)	
Axe 3 – Attractivité et accessibilité du territoire						
IMP 3.1.1	Aider à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises	Nombre de voyageurs utilisant les transports ferroviaires et aériens dans le MC / Tonnage fret ferroviaire & aérien dans le MC / Temps d'accès des zones rurales du MC aux principaux axes autoroutiers & ferroviaires ==> Indicateur en cours de validation	Réalisations	ND	ND	
			Objectif à 2013	En cours de définition	En cours de définition	
			Situation de référence	En cours de définition	En cours de définition	
IMP 3.2.1	Zones dégroupées haut débit	Communes couvertes par le DSL dans le MC	Réalisations	ND	ND	
			Objectif à 2013	Cf. cartes	Cf. cartes	
			Situation de référence	Cf. cartes	Cf. cartes	
IMP 3.2.2	Coût mensuel 100 Mbits		Réalisations	ND	ND	
			Objectif à 2013	En cours de définition	En cours de définition	
			Situation de référence	En cours de définition	En cours de définition	
IMP 3.3.1	Nombre de relevés floristiques		Réalisations	360.310	393.965	Très satisfaisant
			Objectif à 2013	Augmentation	Augmentation	
			Situation de référence	372.992 (2007)	372.992 (2007)	
IMP 3.3.2	Volume évité (en tonne équivalent CO2) d'émissions de gaz à effet de serre		Réalisations	ND	ND	
			Objectif à 2013	En cours de définition	En cours de définition	
			Situation de référence	En cours de définition	En cours de définition	

Attention, certains indicateurs sont en valeur annuelle et d'autres en cumul. Il est précisé dans l'intitulé de l'indicateur quand il s'agit de données annuelles.

Ci-dessous se trouvent les commentaires relatifs aux données manquantes et aux changements opérés :

- IMP 121, 122 et 211 : une commande a été faite à l'INSEE sur la base de la nouvelle nomenclature. Les données seront fournies en juillet 2009.
- IMP 221, 222 : les données ont été fournies pour 2007 (sur année 2006, base enquête exhaustive). La Draf n'effectuant pas d'enquête exhaustive tous les ans, les prochaines données seront disponibles en 2010 puis en 2013 (sur enquêtes exhaustives 2009 et 2012).

- IMP 241 : une nouvelle étude sera commandée à Spot en 2014 sur des données 2013 (coût de l'étude environ 20 K€ d'où décision de ne pas en faire une par an).
- IMP 311 : les données devraient être disponibles d'ici juillet 2009 (information fournie par Mensia Conseils).
- IMP 321 : les valeurs antérieures à 2009 ne sont pas disponibles pour cet indicateur. La valeur 2009 (environ 500 nœuds de raccordement abonnés dégroupés dans le MC) servira de base pour les prochaines années.
- IMP 322 : observatoire mis en place, les données 2009 devraient être disponibles en juillet 2009.
- IMP 332 : impossible de renseigner cet indicateur. Proposition de l'enlever du tableau.

INDICATEURS FINANCIERS ET DE GESTION

Tableau 4

Indicateurs		2007	2008	Satisfaction en 2008
FIN1 : Taux de programmation annuel	Réalisations	0%	84%	Très satisfaisant
	Objectif annuel	Programmation = 80% de la tranche annuelle au moins	Programmation = 80% de la tranche annuelle au moins	
FIN2 : Taux de programmation annuel cumulé	Réalisations	0%	42%	Insatisfaisant
	Objectif annuel	Programmation depuis 2007 = 80% des tranches annuelles cumulées	Programmation depuis 2007 = 80% des tranches annuelles cumulées	
FIN3 : Taux de programmation cumulé	Réalisations	0%	11%	Insatisfaisant
	Objectif annuel	Programmation depuis 2007/budget total = 80% des tranches annuelles cumulées/budget total → 11%	Programmation depuis 2007/budget total = 80% des tranches annuelles cumulées/budget total → 23%	
FIN4 : Taux de mandatement	Réalisations	0%	13%	Satisfaisant
	Objectif annuel	Part des montants programmés depuis 2007 qui est mandatée → 0%	Part des montants programmés depuis 2007 qui est mandatée → 10%	
FIN5 : Taux de dossiers aidés	Réalisations	0%	52%	Très satisfaisant
	Objectif annuel	50% des dossiers examinés en comités de programmation sont acceptés	50% des dossiers examinés en comités de programmation sont acceptés	
GEST1 : Délai d'instruction des dossiers	Réalisations	0 jours	137,32 jours	Très satisfaisant
	Objectif annuel	183 jours	183 jours	
GEST2 : Organisation des comités de programmation	Réalisations		3	Très satisfaisant
	Objectif annuel	3/an	3/an	

Les chiffres qui ont permis de calculer les indicateurs de taux de programmation figurent dans le tableau suivant.

Tableau 5

	Objectif de programmation (tranches annuelles FEDER)	Montant programmé
2007	5 457 346,00	0
2008	5 566 493,00	4 650 549,50

Les commentaires des indicateurs d'impact, financiers et de gestion figurent dans l'analyse qualitative.

2.1.2 Information financière (toutes les données financières sont à exprimer en euros)

Tableau 6

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la commission
Axe 1 - Accueil de nouvelles populations	199 397,69	69 789,19	129 608,50	69 789,19	659 804,00
Fonds : FEDER		69 789,19		69 789,19	659 807,00
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE		0,00		0,00	
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER		/		/	
Axe 2 - Création de richesses	1 705 574,38	1 129 868,85	505 066,02	257 036,56	565 459,00
Fonds : FEDER		257 036,56		257 036,56	565 459,00
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE		0,00		0,00	
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER		/		/	
Axe 3 - Attractivité et accessibilité du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	770 843,00
Fonds : FEDER		0,00		0,00	770 843,00
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE		0,00		0,00	
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER		/		/	
Axe 4 - Gouvernance	0,00	0,00	0,00	0,00	32 466,85
Fonds : FEDER		0,00		0,00	32 466,85
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE		0,00		0,00	
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER		/		/	
Total général	1 904 972,07	1 199 658,04	634 674,52	326 825,75	2 028 572,85
Total pour les régions bénéficiant d'un soutien transitoire dans le total général	/	/	/	/	/
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	1 904 972,07	1 199 658,04	634 674,52	326 825,75	2 028 572,85
Total des dépenses relevant du champ d'intervention du FSE lorsque le programme opérationnel est cofinancé par le FEDER dans le total général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER lorsque le programme opérationnel est cofinancé par le FSE dans le total général	/	/	/	/	/

2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

Présentation par thème prioritaire

Tableau 7-1

Code	Libellé	Montant FEDER	Répartition
01	Activités de RDT dans les centres de recherche	39 088	0,8%
02	Infrastructures de RDT (<i>y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche</i>) et centres de compétence technologique spécifique	197 460	4,2%
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (<i>parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.</i>)	305 000	6,6%
05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	613 484	13,2%
11	Technologies de l'information et de la communication (<i>accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.</i>)	57 861	1,2%
13	Services et applications pour le citoyen (<i>santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.</i>)	31 035	0,7%
15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	29 382	0,6%
26	Transports multi-modaux	200 000	4,3%
54	Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques	43 900	0,9%
56	Protection et valorisation du patrimoine naturel	76 000	1,6%
57	Autres aides à l'amélioration des services touristiques	2 494 495	53,6%
61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale	253 824	5,5%
63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	114 443	2,5%
80	Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives par la mise en réseau des acteurs concernés	30 378	0,7%
85	Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	14 300	0,3%
86	Évaluation et études; information et communication	149 900	3,2%
	Total FEDER	4 650 550	
	Dont Earmarking	1 387 753	29,8 %
	Dont Non Earmarking	3 262 797	70,2 %

Présentation par type de financement

Tableau 7-2

Code	Libellé	Montant FEDER	Répartition
01	Aide non remboursable	4 650 550	100,0%

Présentation par type de territoire

Tableau 7-3

Code	Libellé	Montant FEDER	Répartition
02	Zone de Montagne	3 262 385	70,1%
05	Zone Rurale	1 388 165	29,9%

Présentation par activité économique

Tableau 7-4

Code	Libellé	Montant FEDER	Répartition
01	Agriculture, Chasse, Sylviculture	599 409	12,9%
06	Industrie Manufacturières non spécifiées	83 000	1,8%
10	Postes et télécommunications	29 382	0,6%
11	Transports	200 000	4,3%
16	Immobilier, location et services aux entreprises	161 805	3,5%
17	Administration publique	164 200	3,5%
19	Activité pour la santé humaine	31 035	0,7%
20	Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels	195 496	4,2%
21	Activités liées à l'environnement	43 900	0,9%
22	Autres services non spécifiés	3 142 323	67,6%

Présentation par code localisation

Tableau 7-5

Code	Libellé	Montant FEDER	Répartition
FR	France	4 650 550	100,0%

Présentation multi-thématique

Tableau 7

01 Code thème prioritaire	02 Code forme de financement	03 Code territoire	04 Code activité économique	05 Code localisation	Montant FEDER	Montant FEDER Earmarké	Nombre d'opérations
01	01	02	01	FR	39 088,00	39 088,00	1
02	01	02	01	FR	197 460,00	197 460,00	1
03	01	02	01	FR	305 000,00	305 000,00	1
05	01	02	06	FR	83 000,00	83 000,00	2
			16	FR	161 805,00	161 805,00	1
			22	FR	368 679,00	368 679,00	3
11	01	02	01	FR	57 861,00	57 861,00	1
13	01	02	19	FR	31 035,00	31 035,00	2
15	01	02	10	FR	29 382,00	29 382,00	1
26	01	02	11	FR	200 000,00		1
54	01	02	21	FR	43 900,00		1
56	01	05	22	FR	76 000,00		2
57	01	02	22	FR	1 182 330,00		6
		05	20	FR	50 675,00		1
			22	FR	1 261 490,00		7
61	01	02	22	FR	253 824,00		1
69	01	02	20	FR	114 443,00	114 443,00	1
80	01	02	20	FR	30 378,00		1
85	01	02	17	FR	14 300,00		1
86	01	02	17	FR	149 899,50		3
TOTAL					4 650 549,50	1 387 753,00	38

Les montants FEDER correspondent aux montants programmés en 2008, sauf pour l'assistance technique. En effet, en juillet 2008, la globalité de l'enveloppe d'assistance technique pour les 7 ans a été programmée. Afin de suivre la progression de la consommation de cette enveloppe année par année, le montant comptabilisé en assistance technique correspond au montant consommé annuellement.

2.1.4 Participation allouée par groupes cibles

- Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER: s'il y a lieu, informations pertinentes concernant tout groupe, secteur ou zone cible.

Pas de groupe, secteur ou zone cible.

2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

- Informations sur l'utilisation faite de la participation remboursée ou réutilisée à la suite de l'annulation d'une participation en application de l'article 57 et de l'article 98, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006.

Pas d'annulation de participation.

2.1.6 Analyse qualitative

- Analyse des résultats au moyen d'indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis au regard des objectifs définis initialement. Une attention particulière est portée à la contribution du programme opérationnel au processus de Lisbonne, y compris pour ce qui concerne la réalisation des objectifs visés à l'article 9, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1083/2006.
- Démonstration, le cas échéant, des effets de l'exécution du programme opérationnel sur la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes et description des accords de partenariat.
- Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations requises en application de l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.

Etant donné qu'il s'agit de la première année de programmation, toutes les informations ci-dessous sont **prévisionnelles**, c'est-à-dire qu'elles correspondent aux actions programmées, en cours de réalisation et non aux actions achevées.

Les données sont analysées au regard des objectifs définis initialement dans le POP. La finalité du programme est la reconquête démographique, surtout celle de la jeunesse et de forces vives. Pour cela, le programme vise à atteindre 3 objectifs généraux qui sont :

- Accueil de nouvelles populations
- Création de richesses
- Attractivité et accessibilité du territoire

2.1.6.1 Analyse des indicateurs d'impact

2008 est la première année de programmation du POP. En effet, cela devait normalement démarrer en 2007 mais le POP a été approuvé seulement le 21 novembre 2007. Les premiers dossiers POP ont donc été programmés lors d'une consultation écrite en février 2008.

Au total, le tableau comprend 14 indicateurs d'impact. De multiples sources doivent être sollicitées afin de les renseigner. Ils ne peuvent pas tous être mesurés annuellement car les données ne sont pas toutes disponibles sur une base annuelle. A titre d'exemple, pour le bois (IMP 221 et 222), les enquêtes exhaustives, qui constituent la base de nos données, ne sont pas effectuées tous les ans mais environ tous les 3 ans. Si nous voulons des chiffres comparables il faut prendre les mêmes bases et donc adapter au mieux la périodicité de nos indicateurs. Un compromis est systématiquement recherché entre la mesure efficace de l'impact et la disponibilité de l'information.

Etant donné que nous avons peu de données renseignées et qu'il s'agit de la première année de programmation, il est encore difficile de commenter l'impact du programme sur le territoire. Les seuls commentaires réalisables se basent sur les données des quatre indicateurs renseignés.

Les programmes Massif-Central (MC) ont permis de reprendre 53 entreprises en 2008 (IMP 1.1.1). En 2006, avant le lancement du programme, 38 entreprises étaient reprises et nous avons fixé comme objectif de maintenir ce taux de reprise. Ce chiffre est donc très satisfaisant puisque cela signifie que de plus en plus

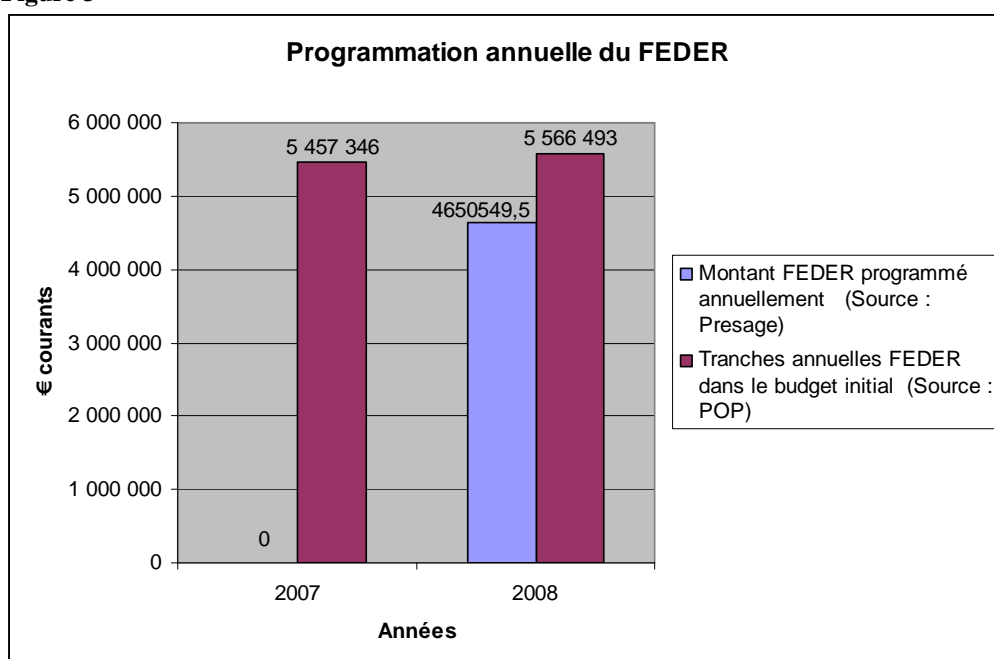
d'entrepreneurs sont prêts à s'installer dans le Massif Central. On peut donc supposer que l'on commence à noter un progrès en termes d'attractivité du territoire grâce au programme, par le biais d'une amélioration de l'offre de service et de l'accessibilité, qui permet une dynamisation de l'économie locale et de l'emploi.

En ce qui concerne l'axe 2, les deux indicateurs renseignés en 2008 concernent la mesure 3 visant à maintenir la place de l'agroalimentaire. Le nombre de salariés (IMP 2.3.1) et l'investissement productif (IMP 2.3.2) dans l'agroalimentaire ont augmenté entre 2007 et 2008, ce qui est très satisfaisant. Le programme ayant permis de financer essentiellement des actions de valorisation du potentiel touristique, il aurait été intéressant de pouvoir commenter l'indicateur relatif à cette mesure (IMP 2.4.1).

L'indicateur permettant d'évaluer la progression des recherches environnementales est très satisfaisant. Le nombre de relevés floristiques dans le Massif Central a fortement augmenté entre 2007 et 2008 (IMP 3.1.1).

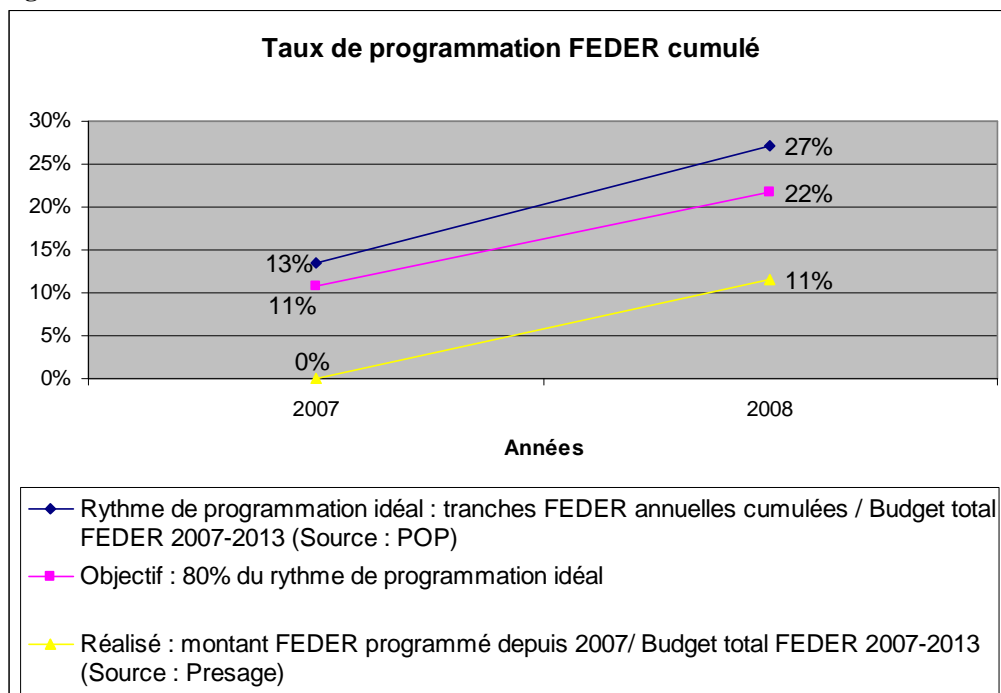
2.1.6.2 Analyse des indicateurs financiers et de gestion

Figure 3



Ce graphique représente l'indicateur FIN1. En 2007, bien qu'une première tranche annuelle de programmation FEDER était prévue, rien n'a été programmé puisque le POP a été approuvé à la fin de l'année. Il est donc normal que le taux de programmation de FEDER n'atteigne pas l'objectif fixé initialement. On peut voir que le montant programmé en 2008 est légèrement inférieur au montant prévu de programmation (84% de la tranche annuelle 2008), mais cela reste satisfaisant et d'autant plus pour une première année de programmation (on se fixe un objectif de programmation de 80% de la tranche annuelle). En 2009, le rythme de programmation va s'accélérer pour rattraper le retard.

Figure 4



Ce graphique représente l'indicateur FIN3. En 2008, le montant FEDER programmé devrait correspondre à 27% du total du budget FEDER pour la période 2007-2013. L'objectif fixé est d'atteindre 80% de ce montant, c'est-à-dire 22% du budget FEDER pour la période 2007-2013. Toujours à cause du fait qu'il n'ait pas été possible de programmer du FEDER en 2007, il est normal que fin 2008, nous n'ayons programmé que 11% de la globalité du budget FEDER pour toute la période. Le défi de l'année 2009 sera d'accélérer le rythme de programmation afin que la courbe « réalisé » se rapproche de la courbe « objectif ». Le travail d'animation conduit par les groupes de travail thématiques devra permettre de combler ce décalage, lié également à la forme originale de ce programme qui nécessite un schéma de gouvernance adapté.

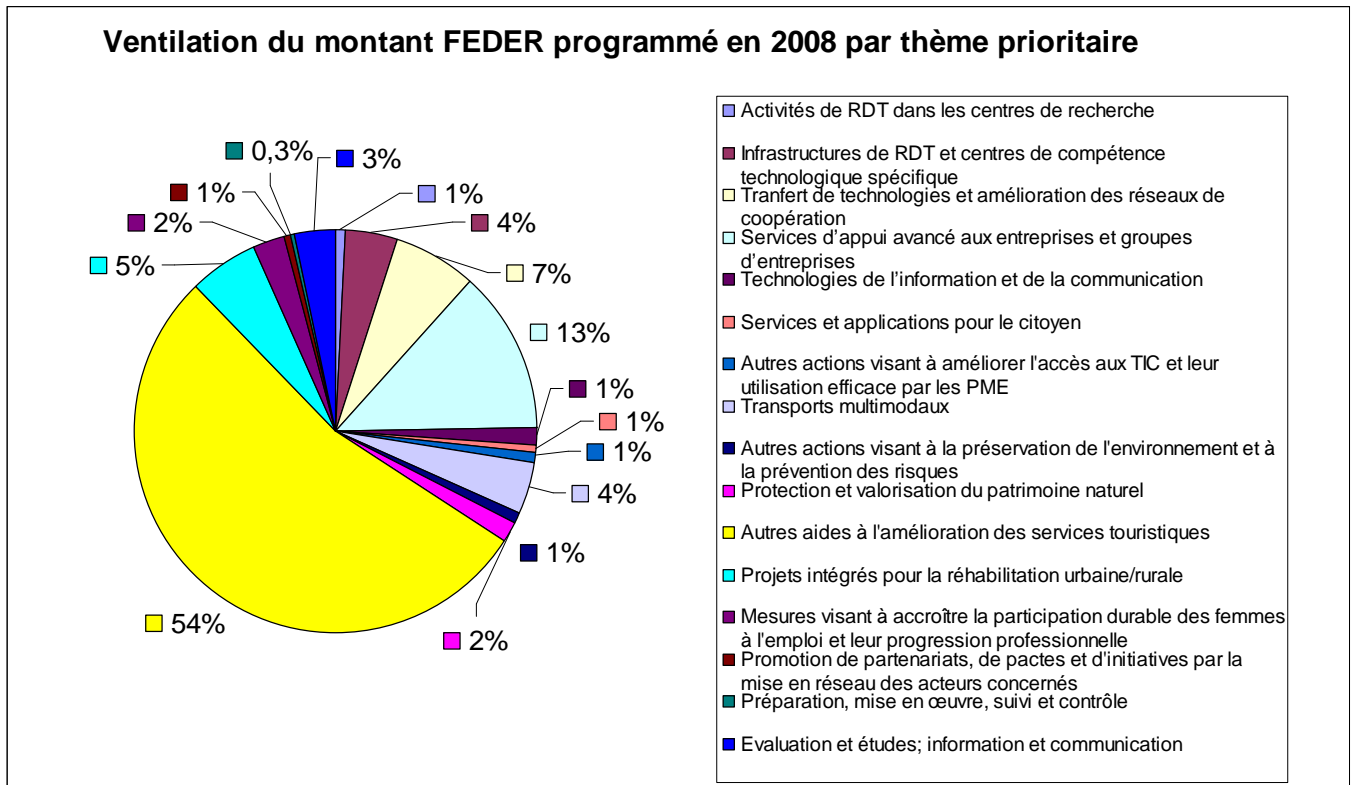
L'indicateur concernant le taux de dossiers aidés est satisfaisant étant donné qu'en 2008, tout en maintenant un exercice de sélectivité des opérations à programmer, 52% des dossiers examinés en comité de programmation ont été acceptés. Ce qui est supérieur à l'objectif fixé qui était de 50%.

Les deux derniers indicateurs signalent que la gestion du programme est efficace dans le sens où suffisamment de comités de programmation ont été organisés dans l'année pour pouvoir traiter tous les dossiers déposés, et ce dans un délai relativement court.

2.1.6.3 Analyse de l'utilisation du FEDER

- Répartition par thème prioritaire

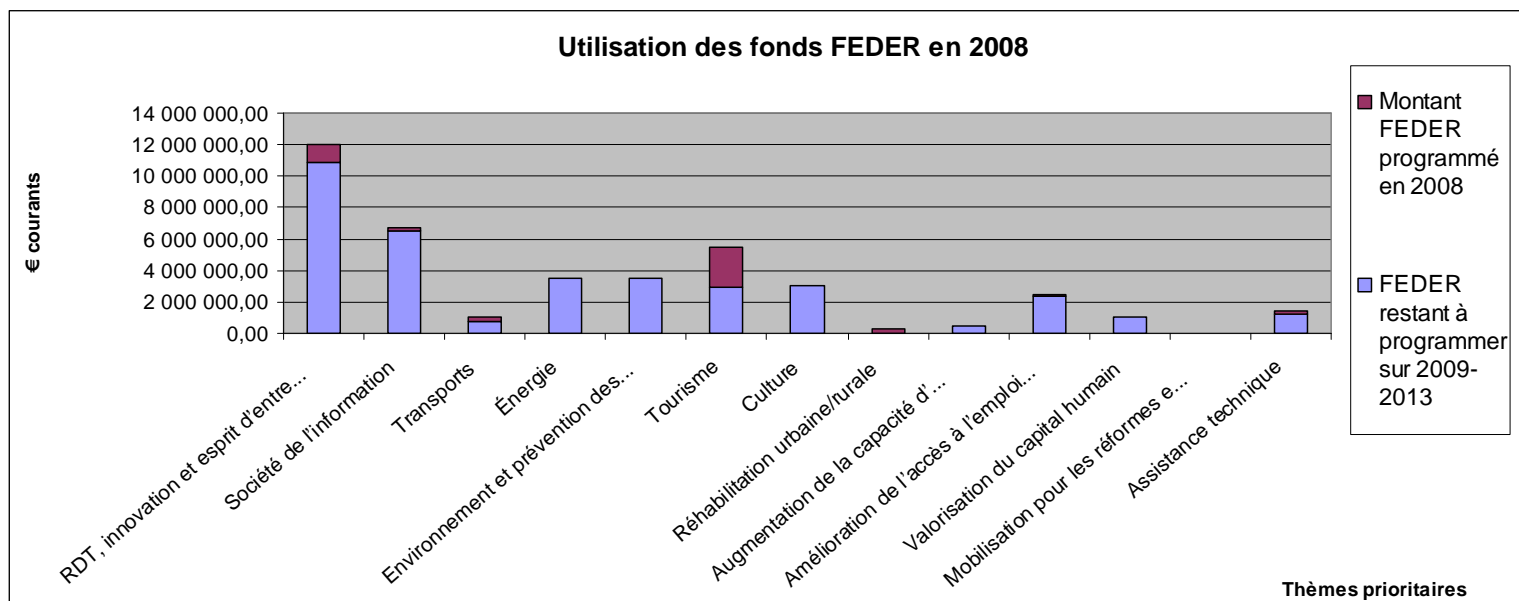
Figure 5



En 2008, 54% du montant FEDER a été programmé sur des actions d'amélioration des services touristiques. Cela correspondait à 2 494 495 €. Le secteur du tourisme est reconnu comme une activité économique à part entière et s'inscrit donc dans l'objectif de création de richesses dans le Massif Central. De plus, l'augmentation de la fréquence touristique a un impact indirect sur le développement de l'offre de services, d'une part, puisque les touristes font augmenter la demande de services, et sur l'attractivité et l'accessibilité du territoire, d'autre part, puisque l'émergence du secteur touristique pousse au développement des infrastructures de transport.

L'opération phare de ce thème prioritaire, qui représente 30% du montant alloué, se nomme « Retrouvance Gorges de la Dordogne ». Le concept des circuits de découverte nature du type « Retrouvance » intègre à la fois l'aménagement de chemins de randonnée balisés et l'offre d'hébergement dans des gîtes d'étape. Dans le cadre de cette opération, le POP a permis de financer 6 projets portés par des communes d'Auvergne et du Limousin dont l'objectif est la rénovation de bâtiments (moulin, maison du meunier, village vacances, mairie) en gîtes d'étape.

Figure 6



Relativement à l'utilisation prévue du FEDER, on peut constater que les thèmes prioritaires sur lesquels la dépense a bien été entamée sont le tourisme, les transports et la RDT, innovation et esprit d'entreprise.

Les parts programmées en 2008 du budget total prévu pour chacun des thèmes tourisme et transports sont respectivement 46,74% et 20%. Cela correspond à plus du septième du montant prévu pour ces thèmes, ce qui veut donc dire que l'on a pris de l'avance dans la programmation de 2008 sur ces thèmes. Ceux-ci sont d'une très grande importance pour le programme étant donné qu'ils visent directement l'atteinte des objectifs de création de richesse et d'accessibilité du territoire.

La RDT et l'innovation ont une place très importante dans la stratégie du programme. Il s'agit d'un des principaux enjeux et on lui accorde un budget très important dans les 3 axes. On prévoit 30% du montant total FEDER pour ce thème. En 2008, 9,3% du budget FEDER prévu pour ce thème a été programmé. Afin d'allouer la totalité du budget prévu en 7 ans, il va falloir accélérer le rythme de programmation sur ce thème.

- Répartition par axe

Figure 7

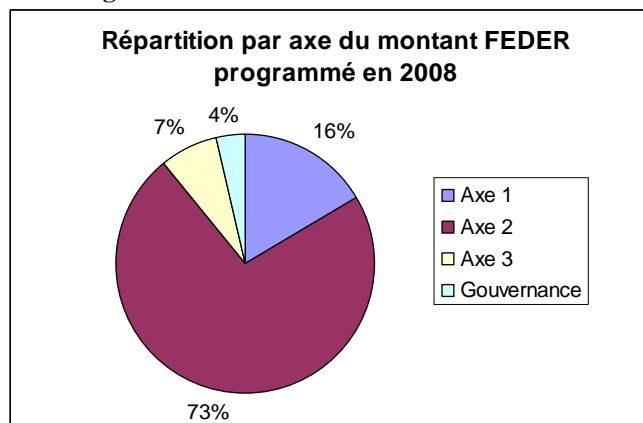


Figure 8

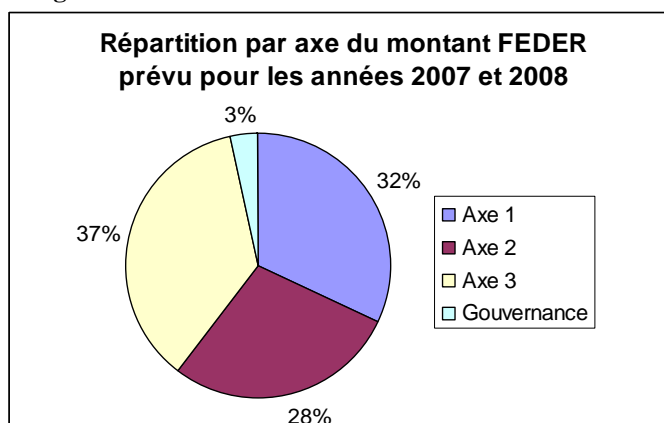
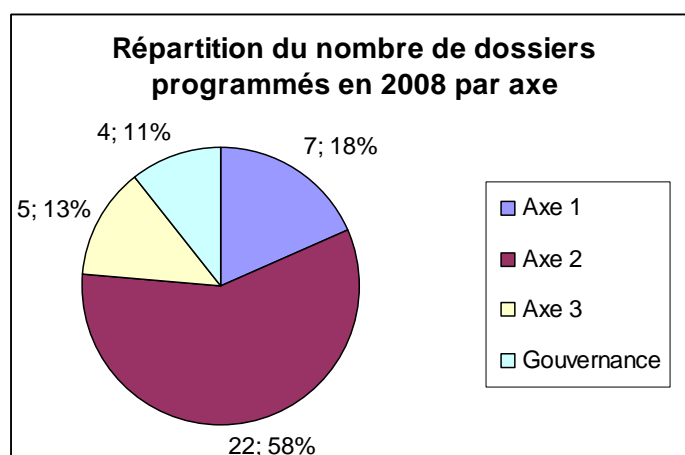


Tableau 8

Axe	Montant FEDER programmé en 2008	Montant FEDER prévu en 2007 et 2008	Part du montant FEDER programmé / prévu
Axe 1	756 440,00	3532284,00	21%
Axe 2	3 387 917,00	3124712,00	108%
Axe 3	341 993,00	3986429,00	9%
Gouvernance	164 199,50	380414,00	43%
TOTAL	4 650 549,50	11 023 839,00	42%

Figure 9



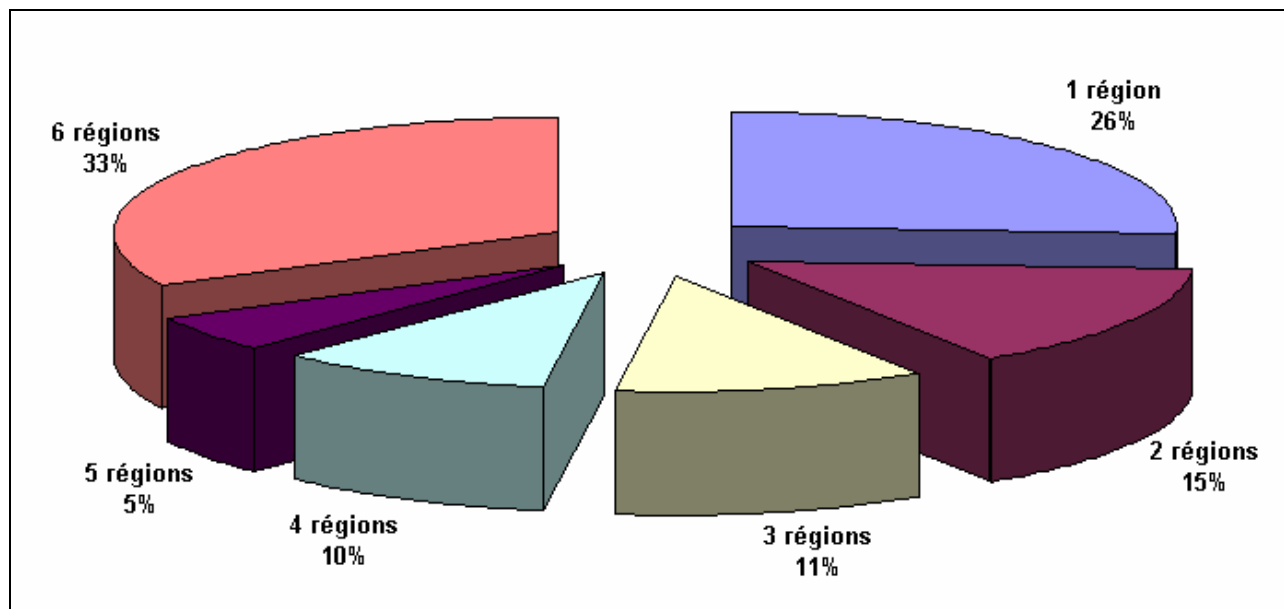
La répartition du montant FEDER programmé en 2008 n'est pas répartie entre les axes comme il était initialement prévu. Nous obtenons la même répartition de programmation par axe en termes de montants d'aide totale programmés (FEDER + Etat + Régions) puisque le financement FEDER correspond à environ 50% du montant d'aide totale pour chaque projet (en 2008, le montant FEDER correspondait à 48% du montant totale d'aide reçu par les projets financés dans le cadre du POP). Ces calculs ne tiennent pas compte de la totalité des aides publiques attribuées aux dossiers : communes, conseils généraux et autres collectivités.

73% du montant FEDER programmé en 2008 a permis de financer des actions ayant pour objectif la création de richesses (axe 2), alors que l'on prévoyait une part de 28% du montant FEDER pour cet axe. Cela correspond à 58% des dossiers programmés dans le cadre du POP. Alors que la programmation globale a pris du retard (on a programmé en 2008 42% du montant prévu en 2007 et 2008), une avance a été prise sur la programmation concernant cet axe. Effectivement, 108% du montant prévu pour 2007 et 2008 a été programmé dans la seule année 2008. Cela s'explique par le fait qu'une grande importance a été donnée au tourisme comme secteur clé pour la création de richesse en Massif Central. De plus, plusieurs des maîtres d'ouvrage impliqués dans cette mesure font partie des réseaux Massif (UCCIMAC, IPAMAC, Tour Massif,...), partenaires déjà impliqués et bénéficiaires d'aides lors de la programmation 2000-2006 et donc disposant d'une bonne maîtrise des exigences de la programmation.

En revanche, un grand retard a été pris sur la programmation prévue en ce qui concerne les axes 1 et 3, avec une part de programmation réalisée correspondant respectivement à 21 et 9% des montants initialement prévus en 2007 et 2008. Il faudra donc veiller dans les prochaines années à rattraper ces retards de programmation, notamment sur l'axe 3.

Pour ce qui est de la gouvernance, 43% du montant initialement prévu a été programmé ; il s'agit donc d'un chiffre relativement satisfaisant puisqu'il est légèrement supérieur au taux de programmation global du FEDER.

2.1.6.4 Analyse de l'interrégionalité



Source : données Presage transmises par Commissariat de Massif (2007-2008), traitements cabinet EDATER

Cette situation illustre le caractère inter-régional de la géographie des projets programmés pour $\frac{3}{4}$ d'entre eux (dont 33% concernent les 6 régions du MC). Les 26 % autres sont des initiatives régionales qui, par la thématique portée ou par leur caractère expérimental, intéressent le massif central et ont dans ce cadre, été programmés. Ainsi en est-il en particulier des projets d'investissements, naturellement localisés dans une seule région, mais de rayonnement ou basé sur une politique interrégionale, comme les villages-vacances.

2.1.6.5 Analyse de la contribution au processus de Lisbonne → Earmarking

Figure 10

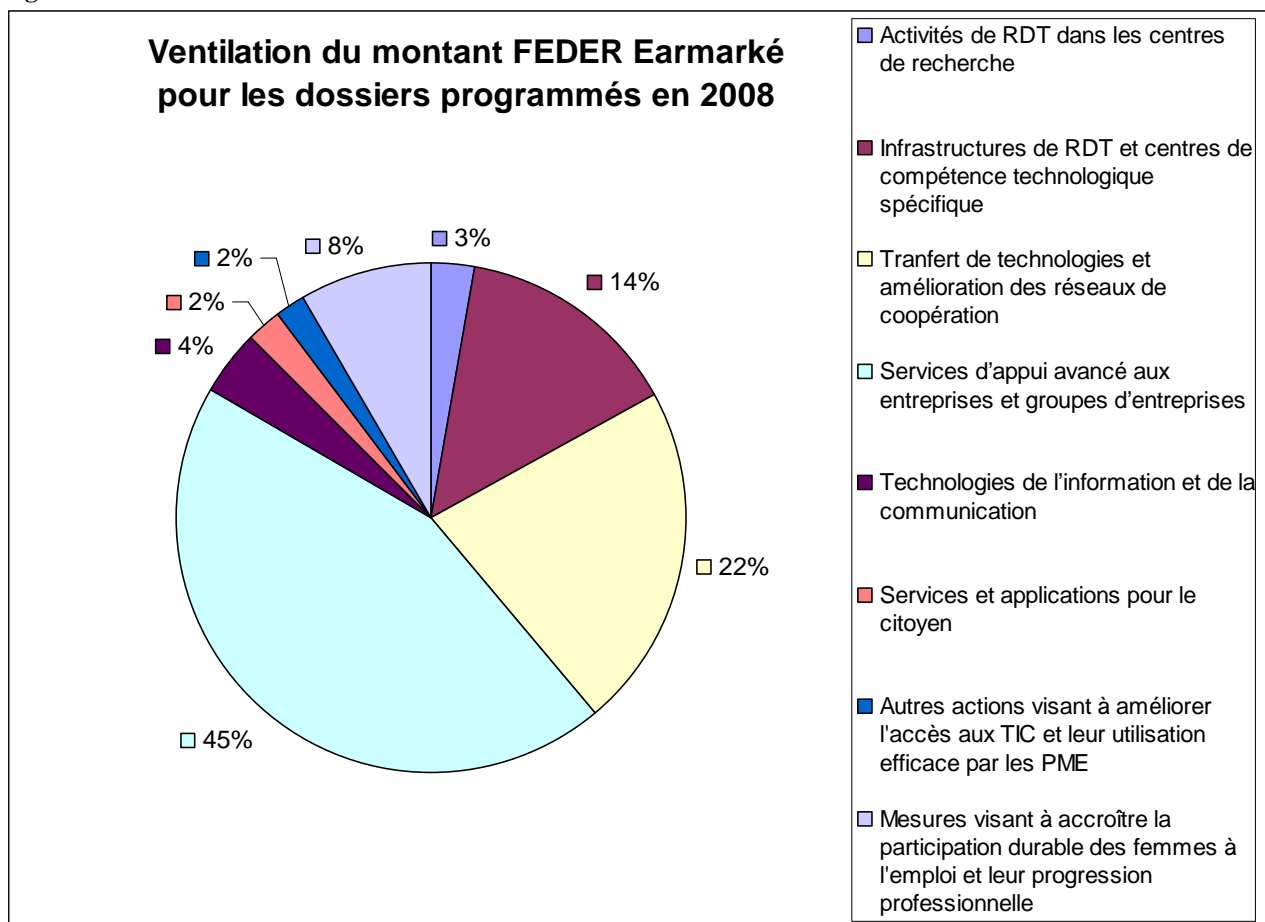
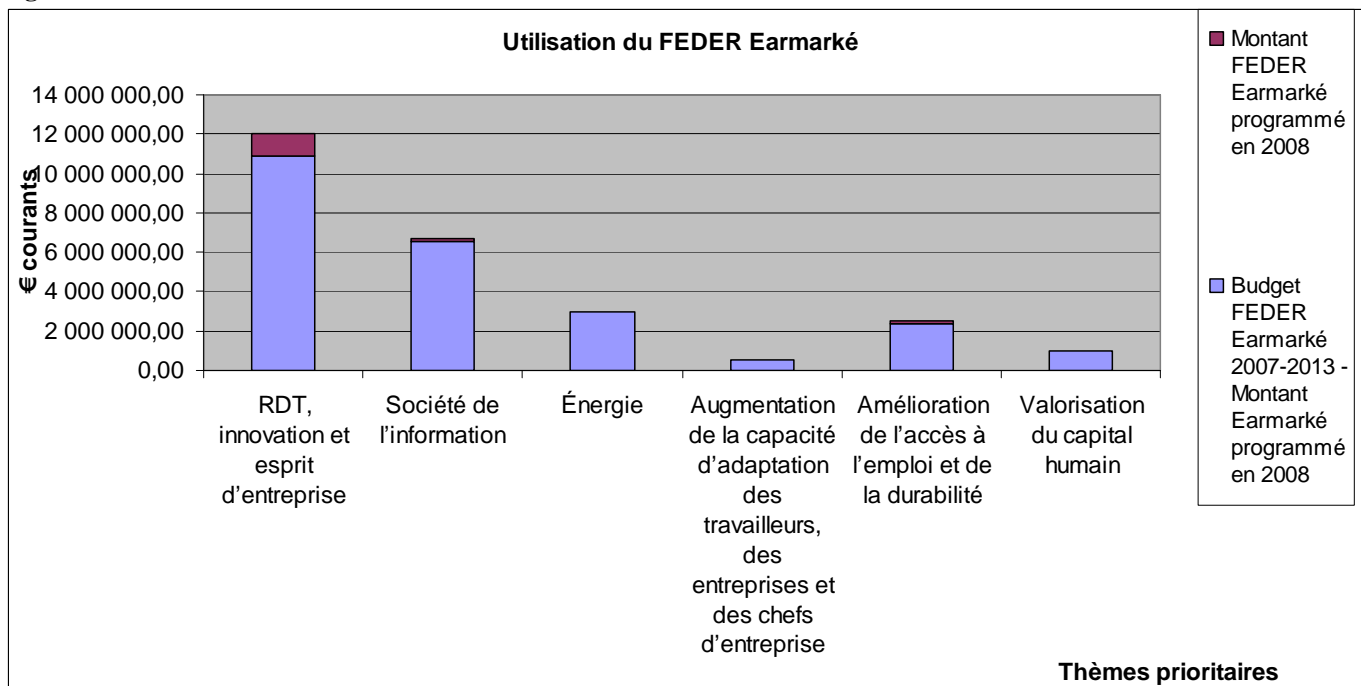


Figure 11



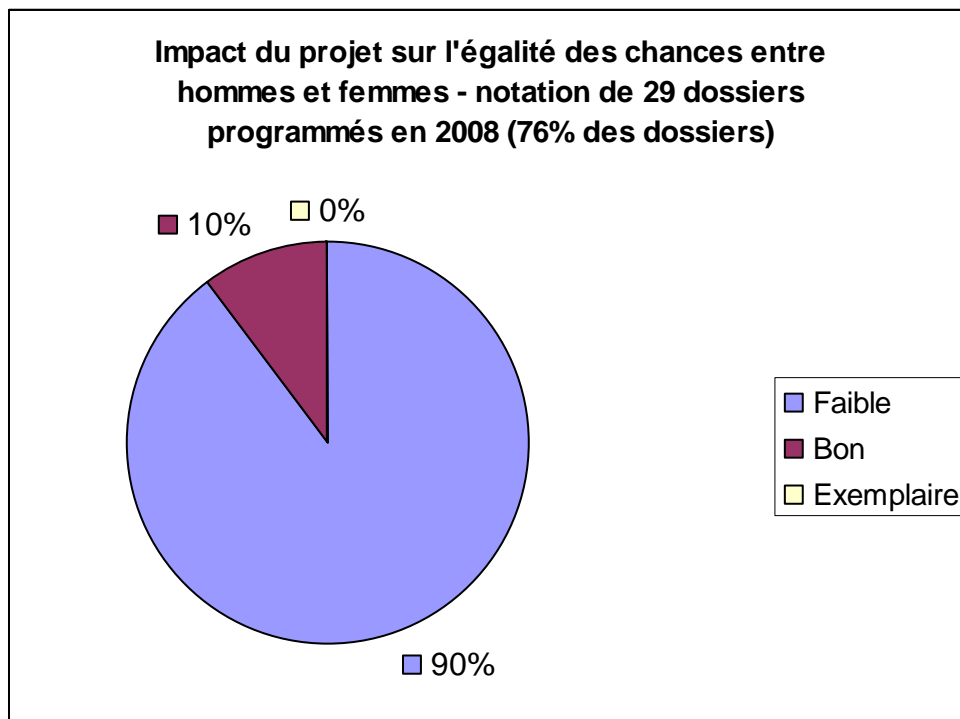
Ces données sont recueillies avant qu'une vérification de la saisie des codes n'ait pu avoir lieu, dans une phase de mise en route progressive du logiciel PRESAGE. Une vérification est en cours et pourrait faire bouger, à la marge, ces données.

28% du montant FEDER programmé en 2008 est earmarké. Cela concerne notamment les services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises (48%) dans le thème RDT, innovation et esprit d'entreprise. On a pu voir que 54% du montant FEDER a été programmé sur des actions visant à améliorer le potentiel touristique. Ce thème prioritaire n'étant pas earmarké, cela explique le faible pourcentage d'earmarking en 2008.

A partir de 2009, une observation spécifique de cette valeur sera faite pour préserver les engagements du programme sur ce thème.

2.1.6.6 Analyse de l'impact du projet sur l'égalité hommes/femmes

Figure 12



Nous pouvons mesurer l'impact sur l'égalité des chances entre hommes et femmes grâce aux questions relatives à cet aspect du questionnaire DIACT-MC envoyé aux porteurs de projet. Ces questions ont pour but de valoriser les actions visant à renforcer la place des femmes.

La notation des questions se base sur différents aspects :

- les porteurs de projet privilégient les appels d'offres des maîtres d'ouvrage comportant des clauses sur l'égalité professionnelle,
- les emplois créés favorisent la mixité, c'est-à-dire l'emploi de femmes sur des postes dits masculins et inversement,
- les emplois créés concernent la pré-qualification, la qualification ou la promotion des femmes à des postes d'encadrement (rapport de situation comparée hommes-femmes, loi sur l'égalité professionnelle, 2001),
- les emplois créés prennent en compte l'articulation entre la vie professionnelle et familiale (loi sur l'égalité salariale, 2006) à travers des services de proximité en lien avec une collectivité ou une crèche d'entreprise et l'organisation du temps de travail (temps partiel, posté, etc..), congés parentaux, de paternité,...

Nous avons eu les réponses aux questions relatives à l'égalité des chances entre hommes et femmes pour 29 projets (76% des dossiers) financés dans le cadre du POP. On peut constater que l'impact sur l'égalité des chances est plutôt neutre pour les dossiers programmés en 2008, étant donné que 90% d'entre eux connaissent un impact faible. L'égalité hommes/femmes est un des cinq enjeux prioritaires du programme, une attention particulière devra donc être portée sur ce point dans les années qui suivent.

2.2 Informations sur la conformité avec le droit communautaire

Problèmes importants de respect du droit communautaire rencontrés lors de la mise en oeuvre du programme opérationnel et mesures prises pour y remédier.

Les aides attribuées le sont dans le respect des textes communautaires et notamment du régime des aides aux entreprises. A ce titre, il n'y a pas eu de problème important rencontré dans le cadre de la mise en oeuvre du programme.

2.3 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

- Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

Le suivi des projets générateurs de recettes dans le cadre du règlement (CE) N°1083/2006 du conseil du 11 juillet 2006, article 55, et son règlement N°1341/2008 du 18/12/2008 modifiant l'article 55, semble très difficile à mettre en oeuvre. Se pose notamment la question des recettes à prendre en compte dans le cadre de réhabilitation d'un projet déjà existant. Faut-il considérer les recettes dans leur ensemble ou bien le montant supplémentaire qui sera dégagé avec le nouvel équipement. Les maîtres d'ouvrage ont beaucoup de mal à apprécier ces recettes dans le temps.

2.4 Changement du contexte de la mise en oeuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

Description de tout élément qui, sans provenir directement de la contribution financière du programme opérationnel, a une incidence directe sur son exécution (changements législatifs ou évolution socio-économique inattendue).

Le début de la mise en oeuvre du POP aurait du avoir lieu en 2007. Cependant, celui-ci n'a été approuvé par la commission qu'en fin d'année 2007. Les premiers projets validés dans le cadre du POP n'ont donc été programmés qu'en février 2008, lors d'une consultation écrite permettant la validation des projets discutés en programmation en 2007 mais pour lesquels on attendait l'approbation du programme.

Il n'y pas eu de changement significatif sur le plan réglementaire qui aurait eu une incidence sur le programme opérationnel.

En 2008, la crise économique mondiale a eu dans nos territoires comme ailleurs quelques conséquences. Au niveau du programme, l'incidence est difficilement mesurable, cependant il est clair que les entreprises susceptibles de procéder à des efforts dans le domaine de l'innovation ont pu retarder ou tout ou moins analyser plus en avant leur projet, cette situation n'a probablement pas faciliter l'émergence de projet. La programmation a été particulièrement attentive aux filières dont le développement économique dépend d'une coopération accrue entre entreprises, comme la filière des sous-traitants automobile.

2.5 Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) no 1083/2006 (le cas échéant)

Cas où une modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) no 1083/2006 a été décelée.

Aucune information disponible.

2.6 Complémentarité avec d'autres instruments

Synthèse de l'application des dispositions prises pour assurer la démarcation et la coordination entre les interventions du FEDER, du FSE, du Fonds de cohésion, du Feader, du FEP, les interventions de la BEI et des autres instruments financiers existants [article 9, paragraphe 4, du règlement (CE) no 1083/2006].

Le POMAC ne concerne qu'un seul fonds, le FEDER.

Afin d'assurer la démarcation entre les interventions FEDER et celles relevant d'autres dispositifs, l'autorité de gestion présente aux services instructeurs du FEADER et du FSE les dossiers déposés sur lesquels pourrait se poser un souci d'articulation avec d'autres fonds ou programmes. Cette procédure, permet de d'assurer du bon adressage du dossier mais aussi de la non redondance avec une opération similaire ou proche dont l'autorité de gestion n'aurait pas connaissance. Une dizaine de dossier a fait ainsi l'objet d'une telle consultation, aucun ne se révélant devoir relever d'un autre programme.

Pour ce qui est de la coordination entre les interventions du FEDER, FSE et FEADER, les axe 1 et 2 comportent des actions pouvant relever pour partie du FSE et du FEADER.

Les dossiers programmés dans la sous-mesure « aide à l'installation et à la reprise d'entreprises » de l'axe 1 concernant des actions de formation (code thème prioritaire 74 : développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation) pourraient être comptabilisés comme dépenses relevant du champ d'intervention du FSE. En 2008, aucun dossier ne rentre dans cette catégorie.

Les dossiers concernant l' « appui aux filières spécifiques du Massif Central » programmés dans l'axe 2 sur la thématique agro-alimentaire par exemple, pourraient relever pour partie du champ d'intervention du FEADER. Ce thème n'a pas donné lieu à programmation en 2007 ni 2008 faute de dossier présenté.

2.7 Modalités de suivi

Mesures de suivi et d'évaluation prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi, y compris les modalités de collecte de données, les difficultés rencontrées et les mesures prises pour les résoudre.

Le plan d'évaluation des programmes Massif central 2007-2013 a été élaboré au 2^{ème} semestre 2008. Il a été présenté lors du comité de suivi du 01/12/08. Une copie du projet du document a été remise à cette occasion à tous les participants. Le comité de suivi du 2 juillet 2009 a pris acte du plan d'évaluation arrêté, tel que présenté ci-après.

Le système d'évaluation mis en place comporte :

- un plan global qui détaille la démarche, l'organisation, les outils et la planification,
- un tableau de bord des indicateurs qui mesure les programmes sous différents angles : réalisation, résultat, impact, aspects financiers et de gestion, earmarking, plan de communication. Une partie de ce tableau est alimentée par des données issues de Présage. Pour chaque indicateur une valeur de référence et une valeur cible ont été définies, complétées par une valeur annuelle qui permet de mesurer l'évolution en continu.
- les questionnaires destinés à renseigner les indicateurs nationaux et européens.

Afin de renseigner les indicateurs pour les années 2007 et 2008, une opération de « rattrapage » a été effectuée à partir de décembre 2008. Pour cela, nous avons procédé :

- à l'extraction de données à partir de Présage
- à l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des 130 bénéficiaires 2007 et 2008
- à des demandes de données auprès de diverses sources externes pré-identifiées au moment de l'élaboration du tableau de bord.

Cette action de « rattrapage » s'est déroulée de décembre 2008 à mars 2009 avec l'appui d'une étudiante en Master au Cerdí de Clermont-Ferrand. Une relance téléphonique a été nécessaire afin d'obtenir la totalité des réponses.

La plupart des réponses aux questionnaires indiquent des valeurs prévisionnelles, les opérations n'étant pas

encore terminées. Les bénéficiaires devront renseigner à nouveau ce questionnaire au moment du solde de leurs opérations. Les données recueillies ont été saisies dans Présage pour renseigner les indicateurs quantitatifs (emplois) et qualitatifs (égalité des chances hommes/femmes, environnement, émissions de gaz à effet de serre, TIC, innovation).

Etant donné la complexité des informations et la nécessité d'harmoniser leur interprétation, un guide de saisie des indicateurs a été élaboré à l'intention des instructeurs Diact et Préfecture Auvergne.

Une réflexion est en cours pour déterminer un mode opératoire efficace permettant de rassembler les données auprès des bénéficiaires sans avoir à effectuer un mailing spécifique annuellement.

Concernant les indicateurs de réalisation et de résultat de source externe, la plupart des données ont pu être rassemblées. Il reste quelques indicateurs non renseignés à ce jour :

- Axe 1 : données Insee pour l'année 2008 selon la nouvelle nomenclature. Elles seront fournies en juillet 2009.
- Axe 3 : données énergie renouvelable qui ne peuvent pas être obtenues (non renseignables).

Les indicateurs d'impact sont en partie renseignés, les 2 premières années des programmes ne permettant pas de mesurer toutes les valeurs. Voir tableau et analyse § 2.1.1 et § 2.1.6.1

Par ailleurs, une première évaluation globale portant sur 2007 et 2008 a été proposée lors du comité de suivi de décembre 2008. Elle a été confiée à un prestataire externe en mars 2009 afin de tester, de manière objective, l'ensemble du dispositif et de le réajuster si besoin.

Les difficultés rencontrées lors de la collecte des données sont liées à la mise en place d'un nouveau système d'évaluation et aux ajustements qui sont en général nécessaires au démarrage d'une telle démarche. Les mesures suivantes ont été prises pour permettre de disposer de données fiables, précises et continues :

- appropriation des outils et de leur utilisation à des fins statistiques, réalisation de guides
- validation des différentes sources d'informations (Présage, source interne, sources externes diverses),
- harmonisation des données du fait de la multiplicité des sources,
- coordination entre les différentes personnes à l'origine des informations destinées à alimenter les indicateurs,
- adaptation des valeurs cibles lorsque les valeurs de référence étaient imprécises/inexistantes ou lorsque l'indicateur initialement défini s'avérait impossible à renseigner,
- ajustement de la périodicité de certains indicateurs en fonction de la disponibilité des données.

2.8 Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

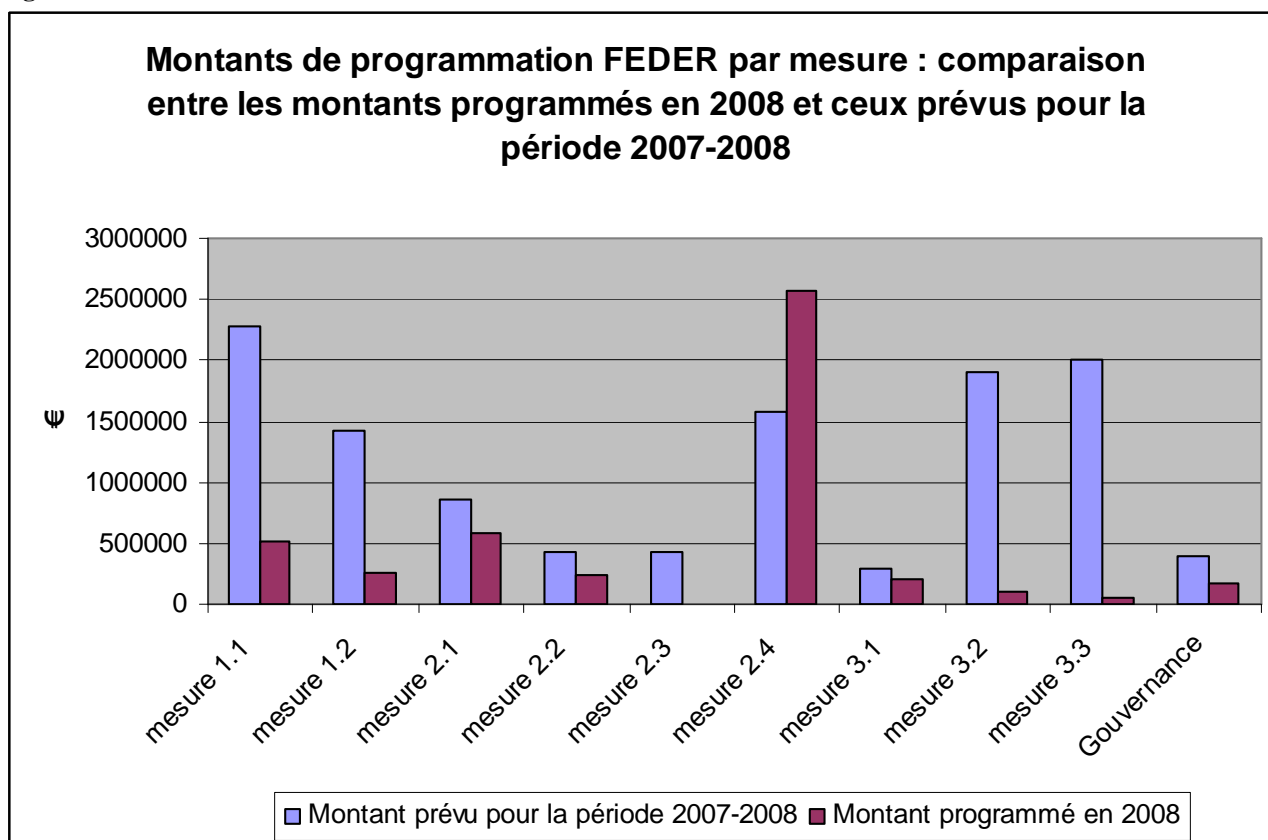
Informations décrites à l'article 50 du règlement (CE) no 1083/2006.

Aucune information disponible.

3 MISE EN OEUVRE PAR PRIORITÉS

Etant donné qu'il s'agit de la première année de programmation, toutes les informations ci-dessous sont prévisionnelles, c'est-à-dire qu'elles correspondent aux actions programmées, en cours de réalisation et non aux actions réalisées.

Figure 13



3.1 Priorité 1 Axe 1 – accueil de nouvelles populations

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

3.1.1.1 Information sur l'avancement physique et financier de la priorité

— Pour chaque indicateur quantifiable (financier et physique, en particulier les indicateurs clés relatifs aux objectifs et aux résultats attendus), informations sur l'avancement physique et financier de la priorité fournies pour l'année n , pour les années antérieures, ainsi que de manière cumulée).

En outre, les informations requises peuvent également être présentées graphiquement.

Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ventilés par sexe. Si les données ne sont pas encore disponibles, le rapport indique la date à laquelle elles le seront et celle à laquelle l'autorité de gestion les transmettra à la Commission.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations par groupes cibles conformément à l'annexe XXIII.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER bénéficiant d'un financement du FEDER au titre de la dotation spécifique en faveur des régions ultrapériphériques: ventilation des dépenses entre frais de fonctionnement et investissements en infrastructures.

INDICATEURS DE REALISATIONS ET DE RESULTATS – AXE1

Tableau 9

Code	Intitulé initial	Intitulé réel si changement		2007	2008		Satisfaction en 2008
Axe 1 - accueil de nouvelles populations							
INDICATEURS DE REALISATIONS							
REA 1.1.1	nombre d'actions de sensibilisation (par an)	nombre de repreneurs potentiels sensibilisés (par an)	indicateur	80	59		Insatisfaisant
			objectif à 2013	90/an	90/an		
			situation de référence	65/an	65/an		
REA 1.1.2	nombre d'outils pérennes facilitant la promotion		indicateur	4	5		Très satisfaisant
			objectif à 2013	7	7		
			situation de référence	4	4		
REA 1.2.1	nombre d'initiatives soutenues en matière d'organisation de services		indicateur	0	1		Insatisfaisant
			objectif à 2013	25	25		
			situation de référence	0	0		
INDICATEURS DE RESULTATS							
RES 1.1.1	nombre de personnes sensibilisées à la reprise d'entreprises par des sessions Marco Polo (par an)		indicateur	66	65		Insatisfaisant
			objectif à 2013	80	80		
			situation de référence	73 (2006)	73 (2006)		
RES 1.1.2	nombre de visiteurs consultant l'outil de promotion (par an)	nombre de visiteurs du site web intéressés par une offre de reprise (ayant fait une demande de dossier) (par an)	indicateur	194	205		Satisfaisant
			objectif à 2013	210	210		
			situation de référence	194 (2007)	194 (2007)		
RES 1.2.1	nombre d'entreprises de services	nombre d'entreprises de services (aux particuliers et aux entreprises)	indicateur	ND	ND		
			objectif à 2013	55570	55570		
			situation de référence	47100	47100		

Attention, certains indicateurs sont en valeur annuelle et d'autres en cumul. Il est précisé dans l'intitulé de l'indicateur quand il s'agit de données annuelles.

Ci-dessous se trouvent les commentaires relatifs aux données manquantes et aux changements opérés :

- REA 111 : intitulé modifié correspondant à la valeur de référence indiquée initialement (nombre de repreneurs sensibilisés). Valeur cible ajustée sur une moyenne annuelle en progression.
- RES 111 : valeur cible revue à la baisse pour tenir compte du commentaire (dernière colonne dans le POP) qui se confirme = faible progression.
- RES 112 : intitulé et valeur cible modifiés pour retenir un indicateur plus précis et plus qualifié : nombre de visiteurs réellement intéressés par une offre de reprise (et ayant demandé un dossier).

- RES 121 : données disponibles en juillet 2009.

Certaines valeurs cibles ont été modifiées pour les indicateurs de réalisation et de résultats des 3 axes. En effet, les indicateurs ont été légèrement retravaillés avec les chargés de mission responsables du programme, dans le but de les rendre plus réalistes. Cela permettra donc une interprétation plus intéressante des données tout au long du programme.

3.1.1.2 Analyse qualitative

- Analyse des réalisations mesurées par des indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés initialement.
- Démonstration, le cas échéant, des effets de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- Indication de la part des crédits alloués à chaque priorité qui est utilisée conformément à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006. Pour les programmes FSE: informations requises à l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.
- Indication des opérations inachevées et du calendrier de leur achèvement (dans le rapport final uniquement).

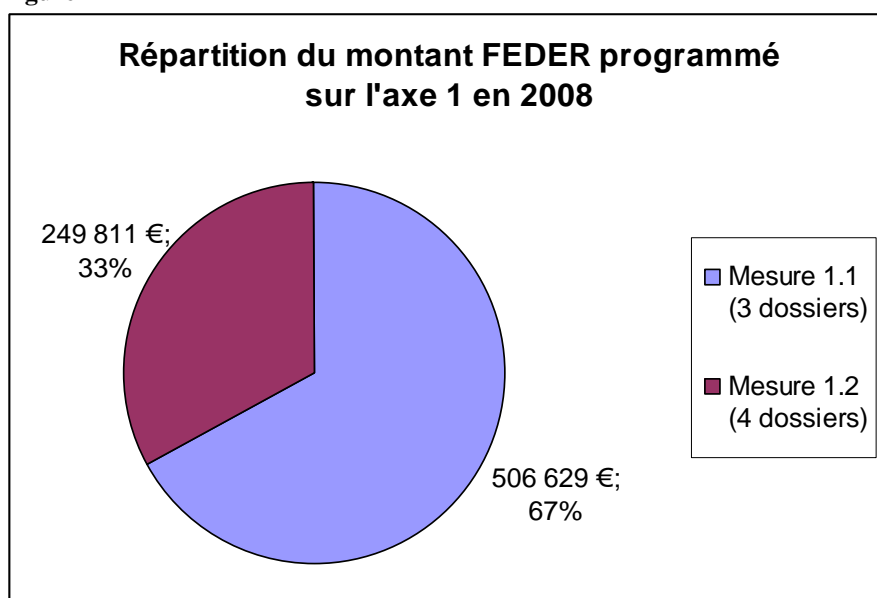
- **Analyse des indicateurs physiques de réalisation et de résultats**

On peut voir que 3 de nos 6 indicateurs de réalisations et de résultats sont insatisfaisants en 2008. Cela concerne notamment le manque d'actions soutenues permettant la sensibilisation en direction des repreneurs et créateurs potentiels de PME/PMI et des cédants, ainsi que le manque d'actions soutenues ayant pour but l'organisation des services aux entreprises. Cela est directement lié au fait que le taux de programmation sur l'axe 1 ait été très faible en 2008, nettement inférieur au montant prévu. Nous en expliquerons les raisons dans la partie suivante, qui nous permettent d'espérer une amélioration de ces indicateurs dès 2009.

Les indicateurs sur les outils mis en place pour la promotion de la création et reprise d'entreprises et leur utilisation sont, quand à eux, très satisfaisants. Cela témoigne du dynamisme de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central (UCCIMAC) qui porte 3 des 7 projets programmés en 2008 dans l'axe 1.

- **Analyse de la programmation sur l'axe 1**

Figure 14



Le montant total prévu de FEDER sur l'axe 1 est de 13 000 000€ pour toute la période. De ce montant, 62% est prévu pour la mesure 1.1 et 38% pour la mesure 1.2.

La répartition du montant programmé en 2008 sur l'axe 1 est de 67% sur la mesure 1.1 (3 dossiers) et de 33% sur la mesure 1.2 (4 dossiers). La répartition par mesure du montant programmé en 2008 (67 et 33%)

se rapproche de celle prévue pour la totalité de la période (62 et 38%).

En 2008, 7 dossiers ont été programmés sur l'axe 1 pour un montant FEDER de 756 440€. Ce montant correspond à 21% seulement de la consommation prévue sur les années 2007 et 2008. Un retard de programmation a donc été pris sur cet axe. Une des explications de ce retard est l'existence d'un grand nombre de projets intéressants présentés mais déclarés défavorables pour différentes raisons telles que la taille trop petite (projets insuffisamment structurants pour le territoire), la non adéquation avec les lignes budgétaires régionales, etc. La restriction du programme au seul aspect des entreprises ne permet pas la prise en charge d'opérations plus globales qui, outre les entreprises, s'attache aussi à favoriser l'accueil d'actifs ou de résidents, alors que les politiques d'accueil ont montré la nécessité d'avoir des actions intégrées et globales. C'est un frein réel à la programmation.

Le montant FEDER programmé sur chaque dossier est très différent sur les 2 mesures : en moyenne, les projets de la mesure 1.1 ont bénéficié d'un montant FEDER de 168 876€ alors que ceux de la mesure 1.2 ont bénéficié de seulement 62 453€. Les projets visant la structuration et la promotion de l'offre d'accueil sont donc d'une taille financière beaucoup plus importante que ceux visant le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises.

- **Analyse par mesure**

- Mesure 1.1 – Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil

La mesure 1.1 a pour objectif de soutenir l'offre d'accueil de nouvelles populations et de permettre d'impliquer les habitants dans les politiques d'accueil et les nouveaux arrivants dans le fonctionnement du territoire. L'offre d'accueil doit passer par le financement de projets assez diversifiés afin de favoriser une offre « complète » (emploi – logement – services – loisirs). Cependant, il a été décidé lors de la rédaction du POP que les interventions du programme concerneront essentiellement l'appui d'actions de promotion de l'offre d'accueil à destination des entreprises, et notamment le soutien aux réseaux capables de structurer et de promouvoir l'offre globale.

Les projets programmés en 2008 sur cette mesure dans le cadre du POP se sont bien inscrits dans cet objectif puisqu'il s'agit d'actions visant à rendre plus attractive l'installation en Massif Central et à développer l'accueil d'entreprises et la culture de l'accueil.

Les dossiers de la mesure 1.1 sont ceux qui ont la taille financière la plus importante quand on compare les moyennes de taille des projets de chaque mesure du programme. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de façon majoritaire, de dossiers portés par des maîtrises d'ouvrages publiques.

- Mesure 1.2 – Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises

La mesure 1.2 a pour objectif d'améliorer l'offre d'accueil et l'attractivité du Massif Central pour les jeunes actifs, en finançant des actions visant à améliorer les services aux habitants et aux entreprises. La question de l'accueil étant prise au sens large, cette mesure regroupe de nombreuses thématiques, telles que la santé, l'emploi, la formation, la culture, les services à la petite enfance, etc.

Trois groupes de travail sous la responsabilité de plusieurs partenaires ont été mis en place pour le suivi de cette mesure :

- Midi-Pyrénées : services aux entreprises,
- Rhône-Alpes : services aux habitants et de la santé,
- Auvergne : culture.

Ces groupes permettent que les différentes thématiques soient soutenues par le programme.

En 2008, 4 actions ont été financées dans le cadre du POP sur cette mesure. Elles permettent notamment une amélioration de l'offre de services aux entreprises et de services à la personne en milieu rural, tels que la santé, les services à la petite enfance et aux personnes handicapées.

Le montant FEDER moyen de ces actions figure parmi les plus faibles. La petite taille financière de ces projets peut s'expliquer par le type de structures maître d'œuvre (associations, petites collectivités, etc.).

3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

Le début de la mise en oeuvre du POP aurait du avoir lieu en 2007. Cependant, celui-ci n'a été approuvé par la commission qu'en fin d'année 2007. Les premiers projets validés dans le cadre du POP n'ont donc été programmés qu'en février 2008, lors d'une consultation écrite permettant la validation des projets discutés en programmation en 2007 mais pour lesquels on attendait l'approbation du programme.

Il n'y pas eu de changement significatif sur le plan réglementaire qui aurait eu une incidence sur le programme opérationnel.

En 2008, la crise économique mondiale a eu dans nos territoires comme ailleurs quelques conséquences. Au niveau du programme, l'incidence est difficilement mesurable, cependant il est clair que les entreprises susceptibles de procéder à des efforts dans le domaine de l'innovation ont pu retarder ou tout ou moins analyser plus en avant leur projet, cette situation n'a probablement pas faciliter l'émergence de projet. La programmation a été particulièrement attentive aux filières dont le développement économique dépend d'une coopération accrue entre entreprises, comme la filière des sous-traitants automobile.

3.2 *Priorité 2 Axe 2 – Création de richesses*

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

3.2.1.1 Information sur l'avancement physique et financier de la priorité

Pour chaque indicateur quantifiable (financier et physique, en particulier les indicateurs clés relatifs aux objectifs et aux résultats attendus), informations sur l'avancement physique et financier de la priorité fournies pour l'année n, pour les années antérieures, ainsi que de manière cumulée).

En outre, les informations requises peuvent également être présentées graphiquement.

Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ventilés par sexe. Si les données ne sont pas encore disponibles, le rapport indique la date à laquelle elles le seront et celle à laquelle l'autorité de gestion les transmettra à la Commission.

Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations par groupes cibles conformément à l'annexe XXIII.

Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER bénéficiant d'un financement du FEDER au titre de la dotation spécifique en faveur des régions ultrapériphériques: ventilation des dépenses entre frais de fonctionnement et investissements en infrastructures.

INDICATEURS DE REALISATIONS ET DE RESULTATS – AXE2

Tableau 10

Code	Intitulé initial	Intitulé réel si changement		2007	2008	Satisfaction en 2008
Axe 2 - création de richesses						
INDICATEURS DE REALISATIONS						
REA 2.1.1	volume financier pour ces actions	volume financier pour des actions centrées sur les filières industrielles	indicateur	97 800,00	519 774,00	Satisfaisant
			objectif à 2013	3 M€	3 M€	
			situation de référence	0		
REA 2.2.1	nombre d'actions coordonnées par le PFBMAC		indicateur	4	7	Très satisfaisant
			objectif à 2013	20	20	
			situation de référence	0	0	
REA 2.3.1	volume financier pour des actions RDTI		indicateur	201757,00	715357,78	Satisfaisant
			objectif à 2013	2,5 M€	2,5 M€	
			situation de référence	0	0	
REA 2.4.1	nombre de réseaux soutenus	nombre d'actions financées, soutenues par les réseaux du MC	indicateur	2	9	Très satisfaisant
			objectif à 2013	30 à 35	30 à 35	
			situation de référence	3	3	
INDICATEURS DE RESULTATS						
RES 2.1.1	nombre d'entreprises impliquées dans des actions collectives		indicateur	255	635	Très satisfaisant
			objectif à 2013	180 à 200	180 à 200	
			situation de référence	100 (2006)	100 (2006)	
RES 2.2.1	nombre de manifestations professionnelles		indicateur	1	3	Satisfaisant
			objectif à 2013	15 à 20	15 à 20	
			situation de référence	0	0	
RES 2.3.1	nombre de structures mises en réseau	nombre d'actions financées dans le cadre de structures en réseau au sein des pôles scientifiques IAA	indicateur	2	3	Satisfaisant
			objectif à 2013	qualitatif	qualitatif	
			situation de référence	qualitatif	qualitatif	
RES 2.4.1	nombre de visiteurs (par an)		indicateur	78475	69052	Insatisfaisant
			objectif à 2013	150 à 200000	150 à 200000	
			situation de référence	0	0	

Attention, certains indicateurs sont en valeur annuelle et d'autres en cumul. Il est précisé dans l'intitulé de l'indicateur quand il s'agit de données annuelles.

Ci-dessous se trouvent les commentaires relatifs aux données manquantes et aux changements opérés :

- REA 221 : valeur cible revue à la baisse car la valeur 2007 indiquée initialement était très supérieure à la réalité (10 indiqué initialement, 2 à 3 dans la réalité).
- REA 241 : intitulé modifié correspondant à la valeur cible indiquée initialement (nombre d'actions financées).

- RES 231 : intitulé modifié (nombre d'actions financées) pour mesurer plus finement cet indicateur qualitatif.

3.2.1.2 Analyse qualitative

- Analyse des réalisations mesurées par des indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés initialement.
- Démonstration, le cas échéant, des effets de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- Indication de la part des crédits alloués à chaque priorité qui est utilisée conformément à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006. Pour les programmes FSE: informations requises à l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.
- Indication des opérations inachevées et du calendrier de leur achèvement (dans le rapport final uniquement).

- **Analyse des indicateurs physiques de réalisation et de résultats**

La programmation sur l'axe 2 a été la plus importante en 2008 et c'est donc sur cet axe que nos indicateurs de programme sont les plus satisfaisants. En effet, 7 des 8 indicateurs de réalisations et de résultats sont satisfaisants en 2008, dont 4 qui sont très satisfaisants puisque l'objectif annuel sur ces indicateurs a été dépassé.

Comme on l'a expliqué auparavant, la programmation sur l'axe 2 a concerné principalement des actions visant à valoriser le potentiel touristique et culturel du massif. Cela explique pourquoi l'indicateur de réalisations de cet objectif est plus que satisfaisant. Cet indicateur comptabilise le nombre d'actions financées construisant l'offre touristique ou en faisant la promotion, qui sont soutenues par les réseaux du Massif. On attend environ 4 réseaux supplémentaires par an et il y en a eu 7 en 2008, grâce à l'excellente programmation sur cette mesure. La mise en réseau de structure au niveau interrégional constitue un des principaux objectifs du POP.

On peut voir que les indicateurs sur les autres mesures sont globalement satisfaisants. Les filières d'excellences (les actions du POP vise essentiellement les filières mécanique, plasturgie et céramique) et la filière bois ont pu être renforcées lors de cette année de programmation, notamment en termes d'organisation des filières et d'implication des acteurs.

- **Analyse de la programmation sur l'axe 2**

Figure 15

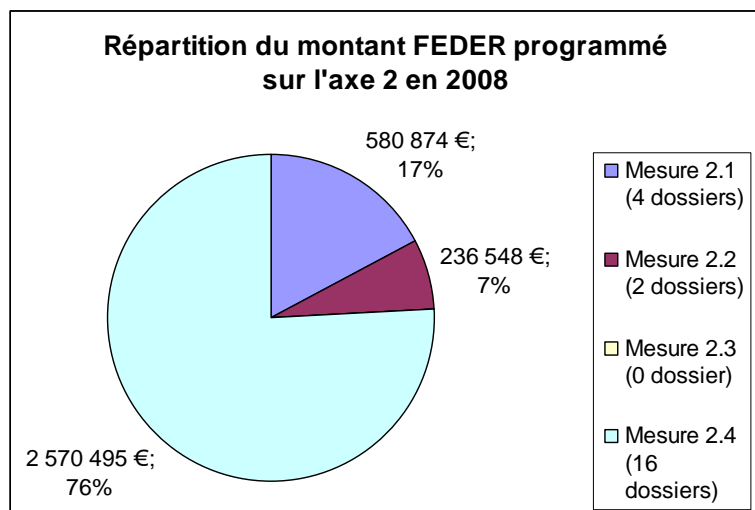
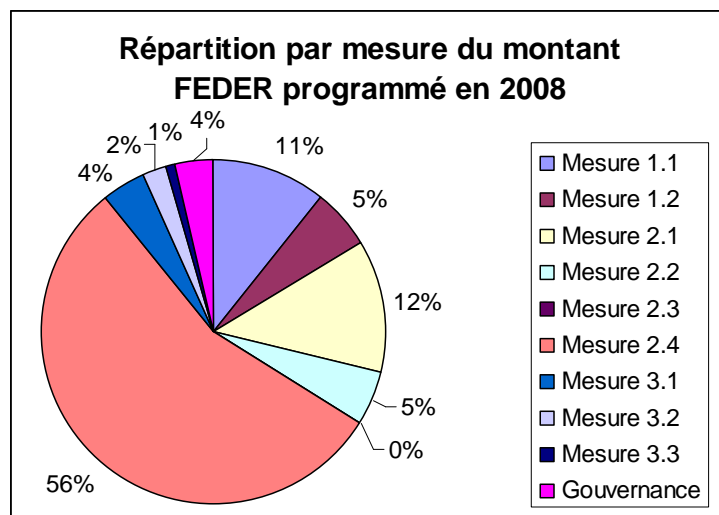


Figure 16



Le montant total prévu de FEDER sur l'axe 2 est de 11 500 000€ pour toute la période. De ce montant, 26% est prévu pour la mesure 2.1, 13% pour les mesures 2.2 et 2.3, et 46% pour la mesure 2.4.

En 2008, la programmation s'est centrée majoritairement sur la mesure 2.4 en faveur du tourisme (16 dossiers - 76% du montant programmé sur l'axe 2 et 56% du total programmé). Les autres dossiers programmés dans l'axe 2 concernent les mesures 2.1 et 2.2. Rien n'a été programmé sur la mesure 2.3 en 2008. Contrairement à l'axe 1, la répartition des montants programmés en 2008 est différente de celle

prévue sur l'ensemble de la période. Une grande avance de programmation a été prise sur la mesure 2.4 grâce au dynamisme et à l'expérience des porteurs de projet du secteur touristique en terme de montage de dossiers et de réflexion sur les actions à mener. Une attention particulière sera portée au rattrapage de programmation dans les autres mesures les prochaines années.

En 2008, 22 dossiers ont été programmés sur l'axe 2 pour un montant FEDER de 3 387 917€. Ce montant correspond à 108% de la consommation prévue sur la période 2007-2008. Une avance a donc été prise sur cet axe et en particulier sur la mesure 2.4 de valorisation du potentiel touristique.

Le montant FEDER programmé sur chaque dossier est de 153 996€ en moyenne sur l'axe (cette moyenne est assez similaire sur les 3 mesures). On observe une assez grande disparité dans la taille financière des dossiers. Cela vient du type d'opération financé, allant de petites actions de promotion touristique et culturelle à de grosses opérations de rénovation de l'infrastructure touristique.

- **Analyse par mesure**

- **Mesure 2.1 – Structurer à l'échelle plurirégionale les filières d'excellence**

Cette mesure a pour objectif d'appuyer les filières d'excellence reconnues et de favoriser la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale, par le financement d'actions d'enseignement, recherche et production. Les principales filières concernées sont la mécanique, la plasturgie et la céramique.

En 2008, 4 dossiers ont été programmés sur cette mesure dont 3 dans le cadre de l'appui à la filière mécanique. Le quatrième dossier est une action de recherche fondamentale innovante en matière de séquençage de l'ADN bovin allaitant. Il s'inscrit dans le soutien d'une filière différente des principales concernées, mais que l'on a jugé intéressant de soutenir. Cette filière d'excellence du Massif est la biotechnologie.

- **Mesure 2.2 – Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction publique et privée**

L'intervention du programme dans la mesure 2.2 en faveur de la filière bois consiste à appuyer l'organisation de la filière, à mobiliser la ressource au niveau plurirégional et à développer la filière bois construction.

Les deux actions financées en 2008 s'inscrivent complètement dans les objectifs de développement de la filière et d'amélioration de la mobilisation de la ressource.

Un appel à projet courant 2009 devrait activer cette mesure stratégique pour le Massif.

- **Mesure 2.3 – Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agroalimentaire dans l'économie du Massif Central**

L'agroalimentaire est un secteur clé de l'économie du Massif étant donné le potentiel agricole et environnemental du territoire. Le programme a pour but d'améliorer la compétitivité des entreprises et d'optimiser les flux pour une meilleure mise en marché compte tenu de la dispersion des entreprises sur le territoire.

En 2008, aucune action n'a été financée sur cette mesure, faute de dossiers de recherche. La programmation 2009 verra l'émergence de tels projets.

- **Mesure 2.4 – Valoriser le potentiel touristique du Massif Central**

La mesure 2.4 a pour objectif de qualifier l'offre touristique, favoriser le positionnement du Massif-Central sur les marchés et développer l'ingénierie touristique. Le Massif Central est un territoire ayant un potentiel touristique très important. Le défi consiste donc à développer une image et une offre « Massif Central », par des actions de promotion et développement de produits interrégionaux tels que la randonnée dans l'Aubrac, la Haute-Vallée de la Dordogne, les Gorges du Tarn, etc.

En 2008, 56% de la programmation FEDER a concerné cette mesure. Il s'agit de la seule mesure pour

laquelle on a programmé en une année un montant supérieur à ce que l'on prévoyait de programmer sur les 2 années 2007 et 2008 (Cf. Figure 13). Cela a permis de financer 16 dossiers très divers, tels que des actions de promotion touristique et culturelle à l'échelle interrégionale, des projets d'observation et d'évaluation et des opérations de rénovation de l'infrastructure touristique.

La diversité des types de projets pouvant rentrer dans cette mesure est une des qualités valorisée par les acteurs. La mesure tourisme a été définie très justement de manière ouverte pour permettre de répondre de manière réactive à des besoins pas toujours connus à l'avance et constituer une réponse organisée aux besoins de tourisme social.

4 de ces projets consistent à restaurer des villages de vacances. Ces projets sont jugés très positifs par les acteurs puisqu'ils sont considérés comme des projets locaux répondant à une problématique interrégionale. Le financement du tourisme social associatif correspond à un réel besoin dans le Massif Central.

Les actions du POP ont pour but de permettre de soutenir des réseaux de construction et promotion de l'offre touristique et on a pu voir précédemment que cet objectif a été plus qu'atteint en 2008 (cf. indicateur de réalisation).

Pour illustrer cela, nous allons nous intéresser plus particulièrement à une action ayant pour but de valoriser le potentiel touristique du réseau des villes d'eaux du Massif Central. Cette action a été mise en œuvre par la Route des Villes d'eau du Massif Central. Il s'agit d'un opérateur touristique qui regroupe dix-sept Villes d'Eaux sur huit départements et quatre régions du Massif central. Elle est née de la volonté des communes adhérentes d'affirmer leur pouvoir d'attraction touristique en valorisant les atouts de leurs stations, tant au niveau du patrimoine naturel et architectural, que des infrastructures d'accueil ou des prestations touristiques. A l'origine, il s'agissait d'une structure à l'échelle de l'Auvergne, sollicitée par la suite par la DIACT et par le Commissaire au développement et à l'aménagement du Massif et qui a soulevé la problématique des petites structures isolées hors de l'Auvergne (station de la Loire ou en Lozère...).

Ce projet développe 2 volets :

- o le développement et la valorisation du patrimoine des établissements thermaux ;
- o la valorisation par la promotion et la communication collective, auprès des institutionnels du tourisme (CRT) d'une part, des journalistes (travail avec une attachée de presse) d'autre part et enfin des Tours Opérateurs et Agences de Voyages (+ d'une cinquantaine pour + de 200 produits référencés).

L'impact de la dimension interrégionale est important : cette échelle géographique augmente le nombre de projets partageables et facilite les « échanges d'expériences ». Cette approche est déterminante pour aider au changement culturel des acteurs locaux et au changement d'image : s'appuyer sur l'expérience touristique de stations comme celles de Vals les Bains en Ardèche pour proposer une diversification qui jusque-là n'allait pas de soi en Auvergne a par exemple été un plus indéniable.

En outre, le projet interrégional permet de dépasser les problématiques régionales et de relativiser les débats, et de renforcer la réflexion sur une problématique « destination touristique » et diversification économique des stations thermales sur le Massif Central.

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

Le début de la mise en œuvre du POP aurait du avoir lieu en 2007. Cependant, celui-ci n'a été approuvé par la commission qu'en fin d'année 2007. Les premiers projets validés dans le cadre du POP n'ont donc été programmés qu'en février 2008, lors d'une consultation écrite permettant la validation des projets discutés en programmation en 2007 mais pour lesquels on attendait l'approbation du programme.

Il n'y pas eu de changement significatif sur le plan réglementaire qui aurait eu une incidence sur le programme opérationnel.

En 2008, la crise économique mondiale a eu dans nos territoires comme ailleurs quelques conséquences.

Au niveau du programme, l'incidence est difficilement mesurable, cependant il est clair que les entreprises susceptibles de procéder à des efforts dans le domaine de l'innovation ont pu retarder ou tout ou moins analyser plus en avant leur projet, cette situation n'a probablement pas facilité l'émergence de projet. La programmation a été particulièrement attentive aux filières dont le développement économique dépend d'une coopération accrue entre entreprises, comme la filière des sous-traitants automobile.

3.3 Priorité 3 – axe 3 – attractivité et accessibilité du territoire

3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

3.3.1.1 Information sur l'avancement physique et financier de la priorité

— Pour chaque indicateur quantifiable (financier et physique, en particulier les indicateurs clés relatifs aux objectifs et aux résultats attendus), informations sur l'avancement physique et financier de la priorité fournies pour l'année *n*, pour les années antérieures, ainsi que de manière cumulée).

En outre, les informations requises peuvent également être présentées graphiquement.

Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ventilés par sexe. Si les données ne sont pas encore disponibles, le rapport indique la date à laquelle elles le seront et celle à laquelle l'autorité de gestion les transmettra à la Commission.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations par groupes cibles conformément à l'annexe XXIII.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER bénéficiant d'un financement du FEDER au titre de la dotation spécifique en faveur des régions ultrapériphériques: ventilation des dépenses entre frais de fonctionnement et investissements en infrastructures.

INDICATEURS DE REALISATIONS ET DE RESULTATS – AXE3

Tableau 11

Code	Intitulé initial	Intitulé réel si changement		2007	2008	Satisfaction en 2008
Axe 3 - attractivité et accessibilité du territoire						
INDICATEURS DE REALISATIONS						
REA 3.1.1	aider à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises	Nombre d'études portant sur la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises	indicateur	0	1	Très satisfaisant
			objectif à 2013	2	2	
			situation de référence	0	0	
REA 3.2.1	nombre de kilomètres en fibre optique		indicateur	ND	ND	
			objectif à 2013	1000 à 1500	1000 à 1500	
			situation de référence	350	350	
REA 3.2.2	nombre de projets visant à développer les usages collectifs		indicateur	12	15	Très satisfaisant
			objectif à 2013	20 à 25	20 à 25	
			situation de référence	1 (2006)	1 (2006)	
REA 3.3.1	nombre de projets aidés		indicateur	4	7	Très satisfaisant
			objectif à 2013	15 à 20	15 à 20	
			situation de référence	1 (2006)	1 (2006)	
REA 3.3.2	nombre de		indicateur	0	0	Insatisfaisant

	projets interrégionaux d'appui aux énergies renouvelables		objectif à 2013	15 à 20	15 à 20	
			situation de référence	0	0	
INDICATEURS DE RESULTATS						
RES 3.2.1	nombre de collectivités qui engagent une réflexion par rapport à la couverture très haut débit		indicateur	ND	ND	
			objectif à 2013	40 à 60	40 à 60	
			situation de référence	13	13	
RES 3.3.1	nombres de réseaux d'acteurs de l'environnement fédérés, d'observatoires ou de plateformes développement durable créés		indicateur	4	6	Très satisfaisant
			objectif à 2013	5 à 7	5 à 7	
			situation de référence	2	2	
RES 3.3.2	Part de la production des énergies renouvelables		indicateur	non renseignable	non renseignable	
			objectif à 2013	augmentation	augmentation	
			situation de référence	70%	70%	

Attention, certains indicateurs sont en valeur annuelle et d'autres en cumul. Il est précisé dans l'intitulé de l'indicateur quand il s'agit de données annuelles.

Ci-dessous se trouvent les commentaires relatifs aux données manquantes et aux changements opérés :

- REA 311 : intitulé précisé (nombre d'études financées) car l'intitulé initial ne constituait pas un indicateur. Valeur cible revue à la baisse car les études portant sur ces sujets sont souvent très lourdes et il n'est pas réaliste d'en prévoir autant sur la période considérée.
- REA 321 : les valeurs antérieures à 2009 ne sont pas disponibles pour cet indicateur. La valeur 2009 (6200 km de fibre optique dans le MC) sera utilisée dans le prochain RAE.
- RES 321 : les valeurs antérieures à 2009 ne sont pas disponibles pour cet indicateur. La valeur 2009 (14 projets de Réseaux d'Initiatives Publiques télécom dans le MC) sera utilisée dans le prochain RAE.

3.3.1.2 Analyse qualitative

- Analyse des réalisations mesurées par des indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés initialement.
- Démonstration, le cas échéant, des effets de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- Indication de la part des crédits alloués à chaque priorité qui est utilisée conformément à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006. Pour les programmes FSE: informations requises à l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.
- Indication des opérations inachevées et du calendrier de leur achèvement (dans le rapport final uniquement).

- **Analyse des indicateurs physiques de réalisation et de résultats**

Les indicateurs pour lesquels nous avons pu avoir les données de 2008 sont globalement satisfaisants.

Le projet financé dans le cadre du POP sur la mesure 3.1 pour la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif Central est une grosse étude portée par l'ADIMAC, visant la réalisation d'un schéma des déplacements dans le Massif. Cette étude s'inscrit parfaitement dans l'objectif d'aide à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport, et de la distribution des marchandises.

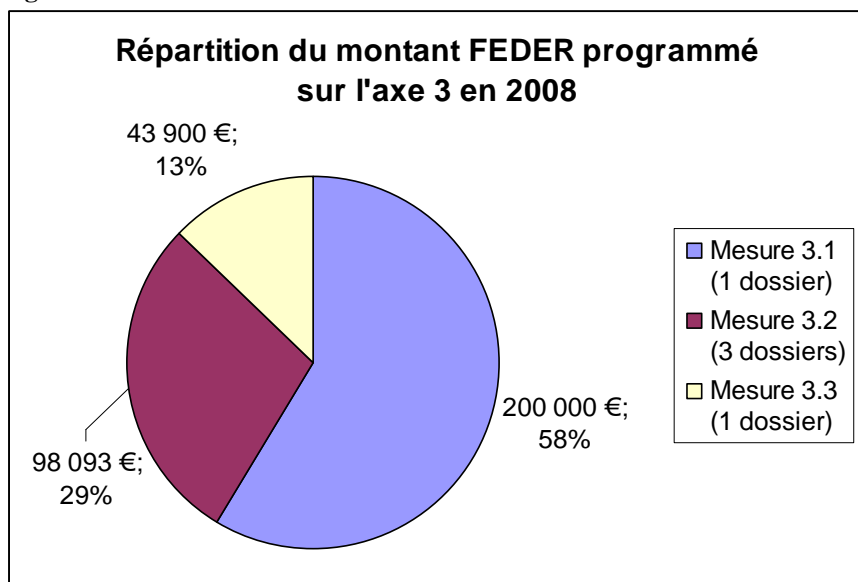
De plus, les projets mis en place tels que le programme Tourisma'TIC de Cybermassif qui permet le développement de l'usage des NTIC dans le secteur touristique, et le projet du Conseil Général de la Lozère visant la mise en place d'un volet interrégional de télé-médecine, permettent de développer les usages collectifs.

Les indicateurs sur la valorisation des recherches environnementales sont également satisfaisants. Pour illustration, le projet du Conservatoire botanique du Massif Central de réalisation d'un inventaire de la flore sauvage du Massif Central, permet de fédérer un réseau de 4 acteurs sur cette action.

En revanche, on peut souligner un effort à fournir sur la sous-mesure 3.3.2 concernant les énergies renouvelables. Aucun projet n'a été financé sur cette mesure, il faudra donc y veiller à partir de 2009 et notamment en ce qui concerne les sources assez peu développées dans le Massif telles que l'éolien, le solaire, le biogaz, etc.

- **Analyse de la programmation sur l'axe 3**

Figure 17



Le montant total prévu de FEDER sur l'axe 3 est de 14 671 407€ pour toute la période. De ce montant, 7% est prévu pour la mesure 3.1, 45% pour la mesure 3.2 et 48% pour la mesure 3.3.

La répartition du montant programmé en 2008 sur l'axe 3 est de 58% sur la mesure 3.1 (1 dossier), 29% sur la mesure 3.2 (3 dossiers) et de 13% sur la mesure 3.3 (1 dossier). Il ne convient pas d'interpréter ici les taux de programmation prévus sur la période et ceux réalisés en 2008 puisque le montant de programmation en 2008 sur l'axe 3 est très faible, les taux ne sont donc pas très significatifs. En effet, l'axe 3 n'a concerné que 7% de la programmation en 2008 alors que c'était celui sur lequel il était prévu la plus grosse part de FEDER, 37% du montant FEDER total. On peut voir sur la Figure 13 que le montant programmé en 2008 sur la mesure 3.1 est proche de celui qui était prévu pour les années 2007 et 2008. En revanche, un retard de programmation a été pris sur les 2 autres mesures.

Les dossiers de l'axe 3 sont ceux qui ont les plus petites tailles financières. En effet, si l'on enlève le projet de l'ADIMAC de réalisation d'un schéma des déplacements dans le Massif (montant FEDER = 200 000€), le montant moyen FEDER programmé sur chaque dossier est de 35 498€. Cela s'explique par le fait qu'il s'agisse de projets de communication et de recherche peu onéreux.

- **Analyse par mesure**

- o Mesure 3.1 – Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif Central

L'action envisagée par le POP pour répondre à l'objectif de mise en cohérence des politiques de déplacements consiste à aider à l'organisation de la mobilité et de la distribution des marchandises, à favoriser les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés, à soutenir le développement concerté et durable des activités économiques et à appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du Massif.

En 2008, une importante étude globale sur les déplacements et le fret dans le Massif central portée par l'ADIMAC a été financée par le FEDER à hauteur de 200 000€ sur cette mesure. Cette étude s'inscrit complètement dans l'action prévue par le POP sur cette mesure. En effet, elle constitue une base de référence très riche qui ouvre une dynamique de projets et de choix. Des actions clairement identifiées pourraient être engagées au niveau interrégional suite à cette étude. Par exemple, l'expérience novatrice des cars rapides sur autoroute mériterait d'être explorée spécifiquement.

- o Mesure 3.2 – Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages

Cette mesure se base sur le constat que l'attractivité d'un territoire comme le Massif Central passe par la mise en œuvre d'infrastructures de TIC permettant de fournir des services de qualité et concurrentiels à la fois à la population et aux entreprises dans des territoires peu denses.

La mesure 3.2 est déclinée en trois priorités d'actions :

- o le développement des usages collectifs
- o veille sur les usages des TICE
- o appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation pluri-régionale

En 2007-2013, l'objectif est de relier les réseaux optiques entre la Loire (Saint-Etienne) et le Limousin. Deux options sont donc complémentaires : la création *ex nihilo* de réseaux et l'interconnexion des réseaux.

L'objectif est de permettre une couverture haut et très haut débit, la fibre optique au plus près des entreprises et des particuliers, une couverture téléphonie mobile la plus complète et, à partir de l'horizon 2010/2012, le très haut débit mobile. Etant donné les coûts importants de ce type d'installation, la mutualisation des travaux de génie civil entre plusieurs territoires est indispensable et l'interrégionalité des projets constitue un levier.

On peut constater qu'un retard de programmation assez important a été pris sur cette mesure (cf. Figure 13). La mise en œuvre de projet notamment d'infrastructure à l'échelle interrégionale nécessite un cadrage plus spécifique entre les partenaires. Cependant, avec la programmation de quelques opérations importantes d'infrastructures, ce retard sera rattrapé en 2009.

En 2008, 3 dossiers ont été programmés dans cette mesure dans le cadre du POP. Il s'agit d'actions de développement de l'utilisation des NTIC dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture biologique et de la santé.

Il y a une réelle plus-value financière interrégionale au financement des infrastructures de réseaux TIC.

L'avantage est triple pour le Massif Central : des économies d'échelle réalisées par les puissances publiques pour le financement d'infrastructures TIC interrégionales et la fourniture des services indispensables à l'installation d'entreprises compétitives dans un cadre de vie exceptionnel (Massif Central), en contribuant à la diminution de l'empreinte environnementale des activités (dématérialisation). Il s'agit là d'un ensemble d'avantages susceptibles de renforcer l'attractivité du Massif Central.

Pour illustrer notre propos, il est intéressant de présenter le projet de volet interrégional de télémédecine porté par le Conseil général de la Lozère. Le projet consiste dans le financement du volet interrégional de télémédecine du projet global de Pôle d'Excellence Rurale (label PER de la DIACT) sur la télémédecine.

Son objectif est de développer l'usage des TIC pour favoriser le partage de connaissances et pratiques entre établissements hospitaliers et doter les médecins de moyens leur permettant de disposer d'informations qui leur sont indispensables lors de leurs interventions. Il répond aux questions que pose un département comme la Lozère (et aux territoires ruraux faiblement peuplé du Massif Central de manière plus générale) :

une démographie associée à un nomadisme médical et des patients très dispersés occasionnant de nombreux déplacements.

Ce projet se scinde en deux volets :

- équipement pour la transmission des données médicales en situation d'urgence : dotation des médecins libéraux d'un ordinateur portable personnel pour leur donner accès à des télé-services via le centre 15.
- le recours à la visioconférence (outils de communication et d'information, PDA) pour communiquer entre professionnels dans le cadre de leurs consultations : ce projet consiste à installer un réseau de visioconférence sur l'ensemble des établissements en Lozère, soit 12 sites.

Si le projet est essentiellement centré sur le territoire de la Lozère, il vise à mettre en réseau non seulement les différents territoires de la Lozère mais encore de désenclaver le territoire en le rapprochant des centres experts des Centres Hospitaliers Régionaux de Montpellier, Nîmes, Clermont Ferrand, de la clinique du Puy-en-Velay, des centres de Rodez, Aurillac, de l'Institut Européen de Télémedecine de l'Université Paul Sabatier et du CHU de Toulouse...

Cette opération illustre la valeur ajoutée des ressources humaines et de la mise en réseau. Pour fonctionner, elles doivent s'appuyer sur un travail d'animation. Le financement du salaire d'un chargé de mission pour l'animation du projet et la mise en place du plan d'action interrégional (organisation des relations CHR CHU, mise en place du volet télé-médecine d'urgence sur les départements) est donc nécessaire. C'est cette aide qu'a apporté le financement du programme.

Il y a de réels besoins et des réponses innovantes qui peuvent être apportées par la télémedecine. L'intérêt de ces démarches est aussi dans leur reproductibilité, leur diffusion et extension sur d'autres territoires.

- Mesure 3.3 – Valoriser les richesses environnementales du Massif-Central

Cette mesure de valorisation des richesses environnementales est répartie en 3 sous-mesures :

- Connaître et valoriser les ressources environnementales
- Intensifier la production des énergies renouvelables
- Développer une gestion globale et valorisée de l'eau

Le POP ne concerne que les 2 premières sous-mesures.

Un seul dossier a été programmé sur cette mesure en 2008 sur le thème des ressources environnementales. Il s'agit d'un inventaire de la flore sauvage du Massif Central mené par le Conservatoire botanique du Massif Central. Cette action s'inscrit dans l'objectif de constitution et renforcement de la connaissance de la sous-mesure 3.3.1.

En première analyse, les dispositifs d'interventions sur le thème de l'environnement sont assez nombreux, sur le plan national comme sur le plan régional et parfois même sur le plan européen par les appels à projet. Dans ce cadre, le PO Massif central, peut valablement répondre à des problématiques à l'échelle de son territoire, cependant l'appropriation par les maîtres d'ouvrage potentiels n'a pas été suffisante en 2007 et 2008. Par ailleurs, certains dispositifs d'intervention prévoient des niveaux d'intervention publique supérieur à celui du POMAC, détournant ainsi les quelques maîtres d'ouvrage de notre programme. Cette question devra être traitée également pour faciliter l'accès à la mesure 3-3

3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

Le début de la mise en oeuvre du POP aurait du avoir lieu en 2007. Cependant, celui-ci n'a été approuvé par la commission qu'en fin d'année 2007. Les premiers projets validés dans le cadre du POP n'ont donc été programmés qu'en février 2008, lors d'une consultation écrite permettant la validation des projets discutés en programmation en 2007 mais pour lesquels on attendait l'approbation du programme.

Il n'y pas eu de changement significatif sur le plan réglementaire qui aurait eu une incidence sur le programme opérationnel.

En 2008, la crise économique mondiale a eu dans nos territoires comme ailleurs quelques conséquences. Au niveau du programme, l'incidence est difficilement mesurable, cependant il est clair que les entreprises susceptibles de procéder à des efforts dans le domaine de l'innovation ont pu retarder ou tout ou moins analyser plus en avant leur projet, cette situation n'a probablement pas faciliter l'émergence de projet. La programmation a été particulièrement attentive aux filières dont le développement économique dépend d'une coopération accrue entre entreprises, comme la filière des sous-traitants automobile.

4 PROGRAMMES FSE : CONFORMITE ET CONCENTRATION

Ne concerne pas le programme

5 PROGRAMMES FEDER/FONDS DE COHESION : GRANDS PROJETS

Ne concerne pas le programme

6 ASSISTANCE TECHNIQUE

L'enveloppe « assistance technique » a été actée dans son intégralité (7 ans) lors du comité de programmation du 2 juillet 2008. Au titre du Programme opérationnel plurirégional, elle se décompose en 4 grands thèmes :

- promotion et la communication : le plan de communication a été approuvé par la commission européenne le 21 août 2008.
- Suivi-évaluation, études.
- Animation des programmes (programmation, suivi...).
- Instructions des dossiers FEDER.

La validation de cette enveloppe à mi-année a permis de mettre en place un certain nombre d'actions sur l'année 2008, notamment sur la promotion et la communication.

- Promotion – communication

Ce volet est développé en point 7 du rapport. A la fin 2008 les dépenses engagées et payée sur ce volet s'élevaient à 29 997,14 €.

Des actions ont commencées à se mettre en place mais ne seront réellement réalisées qu'en 2009.

- Suivi-évaluation, études

1 étude a été commandée à un prestataire sur les indicateurs tourisme pour un montant de 48 703 €.

- Animation des programmes

Cette ligne budgétaire a permis de prendre en charge des déplacements sur Bruxelles, l'organisation de visites de sites lors de la venue du représentant de la commission européenne, et aussi la ligne ADSL pour l'accès à PRESAGE à la DIACT Massif-central. Les dépenses engagées et payées à fin 2008 s'élèvent à 5 763,29 €

- Instructions des dossiers FEDER :

L'instruction est faite au SGAR Auvergne conformément à la piste d'audit validée par la commission européenne et la CICC. Un agent contractuel de catégorie A, a été recruté à cet effet. Son salaire est intégralement payé par l'assistance technique Européenne à hauteur de 36 822 € par an.

7 INFORMATION ET PUBLICITÉ

Le plan de communication pour le programme Massif central 2007-2013 a été validé par la Commission européenne le 22/08/08 puis par le comité de suivi le 1/12/08. Pour mémoire, l'enjeu de ce plan est de répondre à la nécessité de mieux faire connaître les actions de l'Europe et son engagement dans le Massif central. Les supports et actions de communication sont adaptés aux cibles prioritaires : grand public,

bénéficiaires et porteurs de projets, partenaires du programme, institutionnels, structures relais. Des indicateurs ont été mis en place pour mesurer l'impact des actions réalisées.

Il prévoit de la communication événementielle (Chap 3-2) et la mise en place d'outils et supports (Chap 3-3)

Conformément à la fiche action numéro 4 (Chap 3-2-1) du plan de communication, le lancement officiel des programmes Massif central 2007-2013 a eu lieu le 22 janvier 2008 à Clermont-Ferrand en présence M. Pere Puig Anglada, représentant de la DG Régio à la commission européenne, de M. Pierre Mirabaud, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, de M. Dominique Schmitt, préfet coordonnateur du Massif central, de M. René Souchon, président de la région Auvergne, co-président du comité de programmation des programmes Massif central et de M. Jean-Paul Denanot, président de la région Limousin, co-président du comité de suivi du programme opérationnel plurirégional Massif central.

Cette manifestation fut l'occasion de présenter le programme opérationnel et ses 3 axes qui sont :

- l'accueil de populations
- la création de richesses
- l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Elle a également permis à certains maîtres d'ouvrage de présenter leurs projets. Cette manifestation a rassemblé les institutionnels, les administrations, les porteurs de projets potentiels et les bénéficiaires de subventions au titre des crédits Massif central... Lors de cette manifestation une présentation du programme a été faite à la presse.

L'approbation tardive du plan de communication n'a pas permis de conduire toutes les actions de communication souhaitée. Cependant, le papier entête prévu au point 3-3-5 a été mis en place. De la même, la site internet et notamment son volet accès au dossier pour les partenaires (extranet) a été révisé.

Sur le plan du suivi du plan de communication, une première réunion de mise en œuvre du plan visant à constituer le comité de pilotage a eu lieu le 13/11/08. Ce comité est composé d'un représentant de chaque préfecture de région et de chaque conseil régional du Massif central et de représentants du commissariat Diact Massif central. A cette occasion une proposition de plan d'action 2008/2009 a été rédigée pour validation par le comité de suivi de décembre. Ce plan comportait les actions suivantes :

- enrichissement du site internet Diact Massif central par une rubrique dédiée à l'Europe et la mise en ligne de documents divers (textes législatifs, programme opérationnel, document de mise en œuvre...),
- réalisation de papier à entête comportant les logos de l'Europe et de l'ensemble des régions du Massif central,
- réalisation d'un guide à destination des porteurs de projet bénéficiaires précisant leurs obligations en matière d'information et de publicité,
- parution de lettres d'information,
- organisation d'un événementiel « table ronde thématique » autour d'une manifestation grand public d'envergure dans le Massif central,
- réunions d'information.

Parmi ces actions, l'enrichissement du site internet a été assuré dès la fin 2008. Les autres actions ont été engagées en 2009 :

- les travaux sur le guide et la lettre d'information sont engagés,
- un évènement est en cours d'organisation à Limoges à l'occasion de « Projets en campagne » en juin 2009.

A partir de 2009, le comité de pilotage se réunira 1 à 2 fois par an notamment afin de préparer le plan annuel et d'établir le bilan des opérations effectuées.

Conformément aux obligations de publicité concernant la liste des bénéficiaires accédant aux dispositifs des fonds communautaires, on trouve cet état sur le site internet de la DIACT Massif Central dans la rubrique « les aides disponibles »

(lien : [http://www.massif-central-diact.gouv.fr/data/pdf/Dossiers programmes en 2007 et 2008.pdf](http://www.massif-central-diact.gouv.fr/data/pdf/Dossiers%20programmes%20en%202007%20et%202008.pdf))

Sur le plan des dépenses en 2008, seul le lancement du PO et le site Internet ont donné lieu à des dépenses pour un montant de 29 996 €.